

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 825

4 avril 2008

SOMMAIRE

Abis S.à.r.l.	39600	Key Asset Management	39596
Activa Luxembourg S.A.	39588	Lellinger S.à r.l.	39591
Amon Properties S.A.	39590	Log S.A.	39580
Antis Investment S.A.	39579	Lutisse	39592
Artinvest Holding S.A.	39584	Luxfinco S.à r.l.	39596
Barrois Investissement S.A.	39554	Luxmax Europe	39593
Barrois Investissement S.A.	39580	Luxwindhof S.A.	39598
Bismuth Participations S.A.	39584	Macquarie Leisureworld Luxembourg Sàrl	
Cascada S.A.	39589	39581
CitCor Franconia Süd S.à r.l.	39596	Milano Properties S.A.	39594
Colossale S.à r.l.	39591	Multiserv S.A.	39581
Compagnie de l'Ours S.à.r.l.	39585	Oak	39584
Complex S.A.	39589	Paras International S.A.	39597
Consortium International S.A.	39582	PGF II (Lime) S.A.	39554
Cube Infrastructure Fund	39581	Real Web S.A.	39592
DB Phoebus Lux S.à r.l.	39588	Rimar Internationale S.A.	39582
E.C. Concept International S.à r.l.	39592	RPIT A S.à r.l.	39594
EEC European Emissions Control S.à r.l.		RPIT B S.à r.l.	39589
.....	39596	SBSCO Société Anonyme Holding	39595
Eideo S.A.	39594	Second Property Growth Fund (Lime) S.A.	
Elistart S.A.	39583	39554
Eurokobuild S.A.	39598	Secure Capital Financing S. à r. l.	39579
EURX Kons Investment S.à r.l.	39595	Semarra S.A.	39593
Eva Ferranti SA	39595	Sicea Holding S.A.	39583
Fidelity Active Strategy	39599	Silica Sand Industries S.à r.l.	39592
Formosa Holding S.à r.l.	39580	Slov 1 S.à r.l.	39598
GER1 S.A.	39597	Tetrade S.A.	39580
GL Asia Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	39595	Tikal Plaza S.A.	39593
Glitnir SICAV 1	39588	Turf Développement	39600
Hermina Holding S.A.	39590	VALERES Konstruktioun S.A.	39597
Hills Place S.à r.l.	39591	Vanamonde S.A.	39599
Infipar S.A.	39593	Vista Point Technologies (Lux)	39591
Inn Side Hotel (Luxembourg) S.A.	39590	Weafficiency Holding S.A.	39583
JACOBS Luxembourg S.à.r.l.	39582	WWIPPS S.à r.l.	39590
Keasy	39585		

Barrois Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.085.

Aux actionnaires de la société

J'ai le regret de vous informer que je renonce, par la présente, à mes fonctions d'administrateur dans votre société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 février 2008.

COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008035769/1383/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**PGF II (Lime) S.A., Société Anonyme,
(anc. Second Property Growth Fund (Lime) S.A.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.735.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of February.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of SECOND PROPERTY GROWTH FUND (LIME) S.A. (the «Company»), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, incorporated by a deed received by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 3, 2007, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 132735, published in the official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2645, dated November 19, 2007. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed received by Maître Jean Seckler, prenamed, on December 18, 2007, not yet published in the official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

In the absence of Mr. Mark Crader, Chairman of the board of directors of the Company, the extraordinary general meeting was opened and presided by Ms. Sabine Ebert, Rechtsanwältin, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, duly appointed by the shareholders represented as Chairman pro tempore (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mr. Nikolas Wienke, Rechtsanwalt, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the Secretary).

The meeting elected as scrutineer Mrs. Elin Egilson, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the Scrutineer).

The board of the meeting having thus been constituted, it drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the shareholders present and the proxyholders representing the represented shareholders, the members of the board and the notary, will be submitted together with this deed and the proxies to the registration authorities.

The Chairman declared and asked the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of GBP 257,500.- (two hundred fifty-seven thousand five hundred British Pounds Sterling) are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Change of the name of the Company to PGFII (LIME) S.A.
2. Amendment of Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above contemplated name change.
3. Total restatement of the articles of association.
4. Shareholder approval of the amendment to the Property Management Agreement according to Art. 19.2 lit. a) of the articles of association.
4. Any other business.

The meeting, having approved the Chairman's statements and having been validly constituted and convened, has deliberated and has taken the following resolutions, by separate and unanimous votes:

First resolution

The general meeting resolved to change the name of the Company to PGF II (LIME) S.A.

Second resolution

The general meeting resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«There exists a public limited liability company («société anonyme») under the name of PGF II (LIME) S.A.»

Third resolution

The general meeting resolved to proceed to a total restatement of the articles of association which will henceforth have the following wording:

Articles of association

Preliminary Title: Definitions

Words and expressions mentioned in this section shall bear the following meaning as defined in these Articles, unless the context requires otherwise:

Affiliate means, towards the relevant person, any other person who, directly or indirectly:

(a) owns or controls the first person;

(b) is owned or controlled by the first person; or

(c) is under common ownership or control with the first person, where:

(i) own means ownership (either alone or together with other Affiliates) of more than 50 per cent, of the voting capital of, or interests giving the right to vote at general meetings of, or the rights to distributions on account of equity of, the relevant person; and

(ii) control means the power (whether through the ownership of voting securities, by contract, or otherwise and whether alone or together with other Affiliates) to direct the management or policies, or activities, of the relevant person or to appoint or remove (or to direct the appointment or removal of) directors of the relevant person holding a majority of the voting rights exercisable at meetings of its board on all, or substantially all matters (and controlled shall be construed accordingly);

subject to, however, that the Company shall not be considered to be an Affiliate of any member or of any other Affiliate of any member;

Annual Property Valuation means the annual valuation of the Property carried out by the Independent Valuer and Annual Valuations shall be construed accordingly;

Annual Value Per Share means the fully diluted value per Share calculated in accordance with Article 26;

Auditors means the auditors or auditor for the time being of the Company;

Associate or Affiliate means in relation to the relevant party an undertaking in the same group as the party, an appointed representative of the party or of any undertaking in the same group as the party, and any other person whose business or domestic relationship with the party or its associate might reasonably be expected to give rise to a community of interest between them which may involve a conflict of interest in dealings with third parties;

Beneficial Holders means the successive holders of the beneficial interest in the Ordinary Shares and Beneficial Holder means any one of them;

Board of Directors or Board means the successive board of directors of the Company;

Chairman means the chairman for the time being of the Board;

Closing Net Assets means the net assets of the Company as at 31 December 2007 or as at the end of each 12 (twelve) month period thereafter, as the case may be;

Company means PGFII (LIME) S.A.

Completion means the date of issue of Shares and Loan Notes;

Directors means the Investor Directors and the Manager Directors of the Company for the time being;

Independent Valuer means the independent valuer to be occasionally engaged by the Company to prepare the Annual Property Valuations and any other valuations of the Property owned by the Company as may be punctually required by the Board;

Initial Manager means GRAINMARKET ASSET MANAGEMENT LLP, who will act on Completion as manager to the Company under the terms of the Management Agreement;

Interest in Loan Notes includes an interest of any kind whatsoever in or to any Loan Notes or any right to control the voting or the rights attributable to any Loan Notes disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject and Interest shall be construed accordingly;

Interest in Shares includes an interest of any kind whatsoever in or to any Share or any right to control the voting or the rights attributable to any Share disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject and Interest shall be construed accordingly;

Interim Property Valuation means a desktop valuation of the Property carried at a point in time between Annual Property Valuations out by the Independent Valuer and Interim Valuations shall be construed accordingly;

Investor Director means any director appointed in accordance with Article 19;

Investor Ordinary Shares means the Ordinary Shares held by the Investor Shareholders;

Investor Shareholders means all the shareholders of the Company other than PGF II S.A.;

Loan Notes means the GBP 99.- (ninety-nine Pounds Sterling) in nominal amount (or such lesser amount as determined by the Directors) to be issued by the Company;

Loan Notes Instrument means the instrument constituting the Loan Notes;

Management Agreement means the management agreement to be entered into between the Company and GRAIN-MARKET ASSET MANAGEMENT LIMITED;

Manager means any party with whom the Company may occasionally enter into an agreement for the provision of property management services;

Manager Director means any director appointed in accordance with Article 19;

Nominee Trust means the trust arrangement which the Beneficial Holders have put in place with NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED;

Opening Net Assets has the meaning ascribed to it in the Management Agreement;

Ordinary Shares means the ordinary shares of GBP 1.- (one Pound Sterling) each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

Performance Fee has the meaning ascribed to it in the Management Agreement;

Property means the 34-36 Lime Street, 37-39 Lime Street and 40 Lime Street/4 Fenchurch Avenue, London EC3 or any part thereof;

Registered Holders means the registered holders from time to time of the Ordinary Shares and Registered Holder means any one of them;

Relevant Agreement means these Articles and any agreement relating (in whole or in part) to the management and/or affairs of the Company which the Company might occasionally submit to and the Shareholders or persons having an Interest in Shares (and which (expressly or by implication) is stated to supplement and/or prevail over any provisions of these Articles) and shall include any declaration of trust document entered into by NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED in respect of the Nominee Trust;

Shareholders means the successive registered holders of Shares and Shareholder shall be construed accordingly;

Shares means Ordinary Shares and any other share successively representing the capital of the Company and Share shall be construed accordingly;

Trust means any trust whether arising under a settlement, declaration of trust, testamentary disposition or on an intestacy;

Voting Rights means the right to attend and vote on all resolutions at any general meeting of the Company.

Winding Up means the disposal of the Property owned by the Company in connection with the winding-up of the Company, such winding-down to take place within a one-year period from commencement of the winding down, or such longer period as may be approved in writing by the holders of 75% of the Ordinary Shares, the procedures for which Winding Up shall be determined by the Board and shall include the matters set out at Article 30.

Title I: Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Form - Name. There exists a public limited liability company («société anonyme») under the name of PGFII (LIME) S.A.

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Board of Directors of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad by resolution of the Board of Directors. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporarily transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by

purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company's purpose is also to acquire, manage, lease, sub-let, mortgage, borrow, invest, rent and administer the Property either on its own account or as trustee, nominee or agent of any other company or persons corporate or otherwise to act as estate agent, contractor, architect, surveyor, managing agent and other persons and generally to act as agent and trustee to undertake or direct the management and administration of the Property in the capacity of steward or receiver to improve the facilities of the same to purchase and sell the same or any shares or interest therein and to transact for commission or otherwise the general business of property manager and developer and generally to deal by way of purchase, sale, lease, mortgage, exchange or otherwise with the Property, to maintain and repair the footpaths, car park, roads and private areas.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Share capital - Shares

Art. 5. Subscribed share capital. The subscribed capital of the Company is set at GBP 257,500.- (two hundred fifty-seven thousand five hundred Pounds Sterling) represented by 257,500 (two hundred fifty-seven thousand five hundred) Ordinary Shares with a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, which have been entirely paid up.

Art. 6. Authorised share capital. The authorised capital is set at GBP 100,000,000.- (one hundred million Pounds Sterling) represented by 100,000,000 (one hundred million) Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

The Board of Directors is authorised during a period expiring five years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the official gazette (*Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*) to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the Board of Directors may from time to time determine. The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the Board of Directors shall so act, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 7. Pre-emption Rights on Allotment Shares. Ordinary Shares which the Company proposes to issue and/or any right to subscribe for or convert any security into Ordinary Shares which the Company proposes to issue (the Subscription Shares) shall first be offered for subscription in proportion to the number of Ordinary Shares then held by each Shareholder for cash and in all respects upon the same terms per Ordinary Share as follows:

Such offers shall be made by notice to the Registered Shareholders stating the total number of Subscription Shares so offered, the maximum number thereof to which that Shareholder is entitled, the price per Subscription Share, the date for subscription, the date and modalities for payment and the date (being not less than 21 (twenty one) days after the date upon which the notice is given) by which the offer, if not accepted, will be deemed to have been rejected (First Round Offer).

Any Subscription Shares in respect of which such an offer to a Shareholder is accepted shall be allotted to the Shareholder (Accepting Shareholder) on the basis of such offer in accordance with the procedures set out below.

An Accepting Shareholder may, at the same time as accepting the First Round Offer, indicate that he would accept, on the same terms, further Subscription Shares (specifying a maximum number) which have not been allocated pursuant to the First Round Offer (Second Round Shares).

If, at the expiration of the period for acceptance of the First Round Offer, all of the Subscription Shares the subject of that offer have not been allocated, the Second Round Shares shall be allotted to the Accepting Shareholders who have indicated that they would accept Second Round Shares in proportion to the number of Shares held beneficially by each such Accepting Shareholder immediately prior to the First Round Offer (provided that no Accepting Shareholder shall be allocated more than the maximum number of Second Round Shares such Accepting Shareholder has indicated he is willing to accept).

To the extent that, following such allocation, there still remain unallocated Subscription Shares, the Board of Directors may, within 60 (sixty) days, at its sole discretion, allot the unallocated Subscription Shares to such persons as it thinks proper. However, in the event that the terms on which the unallocated Shares are so offered are more favorable than the First Round Offer the Company shall repeat the offer on those more favorable terms to the Shareholders in accordance with this Article.

Payment of the Subscription Shares shall have to be done by the Accepting Shareholder in conformity with the Board of Directors instructions.

If, owing to the inequality of the number of Subscription Shares to be issued and the number of Ordinary Shares held by the Shareholders entitled to receive the offer of Subscription Shares pursuant to this Article, any difficulties shall arise in the apportionment of any such Subscription Shares amongst the Shareholders, such difficulties shall be determined by the Board of Directors in its sole discretion.

It shall be a condition of any allotment of Subscription Shares that, if required by the Board of Directors, the Shareholder or holder of interests in Shares enters into a deed of adherence to any Relevant Agreement in a form acceptable to the Board of Directors by which it agrees to be bound by the terms of such Relevant Agreement or Agreements.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital and paying commissions thereon.

Art. 8. Increase or Reduction of the share capital. The subscribed and authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps in pursuance of the resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 9. Redemption or Purchase by the Company of the Ordinary Shares. Subject to the Company having sufficient reserves required by law and subject further to the consent of the Shareholder whose Ordinary Shares are to be redeemed or purchased, the Company may, to the extent and under the terms of the law, redeem its own shares.

Art. 10. Shares. The Ordinary Shares of the Company are in registered form. All the Ordinary Shares have the same rights.

Except as required by law, or pursuant to the Nominee Trust, no person shall be recognized by the Company as holding any Ordinary Share upon any Trust, and the Company shall not be bound by or be compelled in any way to recognize (even when having notice thereof) any equitable, contingent, future or partial interest in any Ordinary Share or any interest in any fractional part of a Ordinary Share or (except only as by these Articles or by law otherwise provided) any other rights in respect of any Ordinary Share except an absolute right to the entirety thereof in the registered Shareholder: this shall not preclude the Company from requiring the Shareholders or a transferee of Ordinary Shares to furnish the Company with information as to the beneficial ownership of any Ordinary Share when such information is reasonably required by the Company. Unless otherwise permitted by the Board of Directors, the legal interest in all Ordinary Shares held by Shareholders other than the Company and PGF II S.A. shall be held in the name of NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED via the NOMINEE TRUST.

Return of Capital on the Shares: On a return of assets on liquidation, or on a reduction of capital (except in the case of a reduction in capital consequent on a purchase or redemption by the Company of any of its own shares) or otherwise, the assets of the Company remaining after payment of its liabilities (including any liability to the holders of the then

outstanding Loan Notes or Interests in Loan Notes) shall be distributed to each of the holders of the Shares pro rata in proportion to the number of Shares held by them respectively.

Art. 11. Transfer of Shares. Restriction on Transfer: No Shareholder shall sell, transfer or otherwise dispose of any Ordinary Share or any Interest in Ordinary Shares or agree to sell, transfer or otherwise dispose of any Ordinary Share or Interest in Ordinary Shares unless:

(a) such disposal is effected in accordance with these Articles; and

(b) each Shareholder registered as the holder of Ordinary Shares shall procure that any transferee of such Ordinary Shares or any Interest in such Ordinary Shares shall agree in writing in a form acceptable to the Board of Directors or such other party to whom the Board may from time to time delegate such authority to (the Transfer Authority) to comply with the provisions of these Articles as if such transferee were a Shareholder.

Art. 11.1. Form of Transfer. Notwithstanding any other provisions of these Articles, the Transfer Authority may decline to register the transfer of an Ordinary Share which is subject to a lien, charge or other encumbrance of any nature whatsoever other than a Permitted Encumbrance, being any security over Shares or Interest in Shares effected by a holder of Shares or Interest in Shares as the case may be but only when granted in favour of a licensed bank

Each Shareholder shall at the written request of the Board of Directors and/or Transfer Authority keep the Company informed as to the beneficial ownership and control of Ordinary Shares held by it and Interests in Ordinary Shares.

Any transfer of Ordinary Shares or an Interest in Ordinary Shares contemplated under these Articles shall be deemed to be an obligation to transfer the entire legal and beneficial interest in such Ordinary Shares or the entire beneficial interest in such Interest in Ordinary Shares (as the case may be) free from any lien, charge or other encumbrance of any nature whatsoever other than a Permitted Encumbrance where the licensed bank in question has given its consent in writing to the transfer.

For the avoidance of doubt, and notwithstanding any other provision of these Articles, a member may create one or more Permitted Encumbrances provided that in each case, and as a condition to the creation of any Permitted Encumbrance, the beneficiary of the Permitted Encumbrance shall enter into a deed of adherence to any Relevant Agreement in a form acceptable to the Board of Directors by which it agrees to be bound by the terms of such Relevant Agreement or Agreements.

Each Shareholder agrees to inform the Board of Directors without delay of any offer for its Ordinary Shares or Interest in Ordinary Shares.

For the purpose of ensuring that a transfer of Ordinary Shares is duly authorised hereunder, or that no circumstances have arisen whereby a Transfer Notice is deemed to have been given hereunder, the Board of Directors and/or the Transfer Authority may require any Shareholder or the Representatives of a deceased Shareholder or the liquidator of any Corporate Member or any person named as transferee in any transfer lodged for registration, to furnish to the Company such information and evidence as the Board of Directors and/or the Transfer Authority may think fit regarding any matter they deem relevant to such purpose. Failing such information or evidence being furnished to the satisfaction of the Board of Directors and/or the Transfer Authority within a reasonable time (which for this purpose shall mean a period not greater than 28 (twenty-eight) days) after such request, the Board of Directors and/or the Transfer Authority shall be entitled to refuse to register the transfer in question or (in case no transfer is in question) to require by notice in writing that a Transfer Notice be given in respect of the Ordinary Shares concerned, and they may likewise so require if any such information or evidence discloses that a Transfer Notice ought to be given in respect of any Ordinary Shares and if such Transfer Notice is not given within 14 (fourteen) days of such notice, the Transfer Notice in question shall be deemed to have been given.

If a Shareholder becomes aware of any event which is deemed to give rise to an obligation on him or it to serve a Transfer Notice he shall forthwith give written notice and full details of the event to the Board of Directors and/or the Transfer Authority.

Art. 11.2. Approved Transfers of Shares. Notwithstanding any other provisions of these Articles, a Shareholder may at any time request a transfer of any Ordinary Shares and/or any Interest in Ordinary Shares held by him (the Approved Transfer Shares) in accordance with the provisions of this Article.

The Approved Transferor shall serve written notice (the Approved Transfer Notice) on the Board of Directors and/or the Transfer Authority of his intention to transfer the Approved Transfer Shares. The Approved Transfer Notice shall specify the Approved Transfer Shares and, where the Approved Transferor has received a third party offer for the Approved Transfer Shares:

(i) the identity of the proposed transferee (being a bona fide third party) (Approved Transfer Proposed Transferee); and

the price at which such Approved Transfer Proposed Transferee proposes to purchase the Approved Transfer Shares (the Approved Transfer Third Party Price);

(ii) and the Approved Transfer Proposing Transferor shall constitute the Company as his agent for the sale of the Approved Transfer Shares.

Where an Approved Transfer Proposed Transferee has been identified, the Board of Directors and/or the Transfer Authority shall as soon as reasonably practicable notify the Approved Transferor whether it consents or not to such a transfer at the Approved Transfer Third party Price.

Where the Board of Directors and/or the Transfer Authority does not consent to such a transfer or an Approved Transfer Proposed Transferee has not been identified, the Transfer Authority shall use its reasonable endeavours to identify a transferee (acceptable to the Board of Directors and/or the Transfer Authority at its sole discretion). In identifying the transferee the Board of Directors and/or the Transfer Authority shall use its best endeavours to ensure that the Ordinary Shares are offered in the following order:

1. holders of Ordinary Shares;
2. the Company (for redemption or repurchase); and
3. third parties

and where any Ordinary Shares are offered to the Company, the Company may only redeem all but not some of the Ordinary Shares held by a Shareholder.

The price at which the Approved Transfer Shares shall be transferred redeemed or purchased (the Approved Transfer Price) shall be:

where there is an Approved Transfer Proposed Transferee who has been approved by the Board of Directors and/or the Transfer Authority, the Approved Transfer Third Party Price;

where there is no Approved Transfer Proposed Transferee:

- (1) an amount equal to the most recent determination of the Annual Value Per Share or Interim Value Per Share;
- (2) where the Board of Directors and/or the Transfer Authority determines that the recent determination of the market value of the Approved Transfer Shares pursuant to the Annual Value Per Share or Interim Value Per Share is unrepresentative of the market value of the Approved Transfer Shares at the date of the Approved Transfer Notice and, in its sole discretion and at the cost of the Company (insofar as legally possible and if not, then at the cost of the transferees of the Approved Transfer Shares as the Board of Directors and/or the Transfer Authority shall reasonably determine), arranges for a valuation to be prepared by the Independent Valuer of the Property of the Company to assist in arriving at a value per Share, 100% (one hundred percent) of the determination of the market value of the Approved Transfer Shares pursuant to such interim valuation. Such interim valuation shall be carried out on the same basis as the Annual Value Per Share and shall include provision for other assets and liabilities as appropriate and shall be prepared within one month of the date of the Approved Transfer Notice (the Approved TA Valuation);
- (3) where the Approved Transfer Price is determined in accordance with 2 above the Approved Transferor shall not be bound to transfer the Approved Transfer Sale Shares where he does not agree with the Approved TA Valuation. Where the Approved Transferor does not transfer the Approved Transfer Sale Shares under the provisions of this Article, he may not transfer any Ordinary Shares for a period of 12 (twelve) months from the date of the Approved TA Valuation in the absence of a third party price, other than as required by any other Article.

The Board of Directors and/or the Transfer Authority shall determine the identity of the transferee of the Approved Transfer Shares in accordance with this Article (the Approved Transferee).

Forthwith upon such determination, the Approved Transferor shall be bound to sell the Approved Transfer Shares and upon payment of the consideration due in respect of the Approved Transfer Shares to deliver to the Board of Directors and/or the Transfer Authority (as agent of the Approved

Transferee) such documents as are required to transfer such Approved Transfer Shares to the Approved Transferee.

If in any case the Approved Transferor after having become bound to transfer Approved Transfer Shares as aforesaid makes default in so doing the Company may receive the consideration due in respect of the Approved Transfer Shares and each Director is deemed to be irrevocably and unconditionally appointed attorney by such Transferor with full power to execute and deliver in the name of such Transferor any stock transfer form and any other instruments of transfer of such Approved Transfer Shares and to do such other things as may be necessary or desirable to accept, transfer and complete the transfer of the Ordinary Shares and the Board of Directors is authorized to register the Approved Transferor as the new Shareholder and to hold the consideration (and any withheld dividends) in trust for the Approved Transferor (and for the avoidance of doubt the Board of Directors shall not be obliged to obtain the best possible interest rate in respect of any such monies held on behalf of the Approved Transferor but may lodge the monies at the Company's bankers at whatever rate is reasonably obtainable at the date of lodgement).

If at any time the Board of Directors and/or the Transfer Authority determines that it is unable to identify a transferee or for any other reason determines that a proposed transfer pursuant to this Article should not proceed, it shall promptly notify the Approved Transferor and the Approved Transferor's rights to propose a transfer of Shares pursuant to this Article shall lapse (and the Approved Transferor shall not be entitled to implement such Article within the following twelve months without the consent of the Board of Directors).

Neither the Transfer Authority, the Company, nor any of its Directors, officers or employees shall have any liability whatsoever to any Shareholders in connection with the sale or purchase of Ordinary Shares or any Interest therein pursuant to this Article and such Shareholders waive any and all such claims they might otherwise have but for this Article.

Art. 12. Drag Along. Notwithstanding any other restrictions on transfer and in substitution for all other transfer restrictions relating to Ordinary Shares, the provisions of this Article 12 shall apply where an offer (Drag Along Offer), being a bona fide arms length offer is made to acquire the entire issued share capital of the Company.

Upon the making of a Drag Along Offer, the parties receiving the Drag Along Offer shall notify all reasonable details of such Drag Along Offer in writing to the Board of Directors, whereupon the Board shall decide, acting reasonably, whether the Drag Along Offer constitutes a bona fide arms length offer made by an unconnected third party for the purposes of this Article.

Where the Board of Directors decides that the Drag Along Offer constitutes a bona fide arms length offer, the Board of Directors shall notify in writing (the Drag Along Notice) the existence and details of the Drag Along Offer to all members of the Company to acquire all Ordinary Shares and/or Interests in Ordinary Shares (together, the Drag Along Shares) held by such Shareholders either on their own behalf or on behalf of any beneficial holder thereof (the Drag Along Offerees). The Drag Along Notice shall state:

(1) the price per Ordinary Share, or, in the event of non-cash consideration, the per-Share consideration offered by the Drag Along Third Party;

(2) any conditions (other than relating to price) to the acceptance by the Drag Along Offerees (or any of them) of the Drag Along Offer;

(3) if appropriate, a description of the non-cash consideration payable by or on behalf of the Drag Along Third Party in connection with the sale of the Ordinary Shares;

(4) the proposed date of transfer; and

(5) the identity of the Drag Along Third Party.

The Board of Directors shall give the Drag Along Offerees at least 21 (twenty-one) days to consider the Drag Along Offer and such Drag Along Offerees who wish to accept the Drag Along Offer must so notify the Board of Directors, or cause the Board of Directors to be so notified, in writing by the end of this period.

If by the end of the 21 day period PGF II S.A. and the holders of at least 51% (fifty one percent.) of the Investor Ordinary Shares (the Drag Along Majority) have notified the Board of Directors, or caused the Board of Directors to be notified, that they wish to accept the Drag Along Offer, then all Drag Along Offerees will be required to sell to the Drag Along Third Party all of the Drag Along Shares upon the terms set out in the Drag Along Notice (the Drag-Along Right) and the Board of Directors will not be entitled to decline or refuse to register any such transfer or transfers.

Each of the Shareholders agrees to take all steps necessary to enable to him to comply with the provisions of this Article to facilitate the exercise of the Drag Along Right where applicable.

Each of the Shareholders and all parties holding an Interest in Ordinary Shares agrees to waive any pre-emption rights or other rights or restrictions which they may have by virtue of these Articles or any other agreement or otherwise, the enforcement of or compliance with which may or might prevent the exercise of the Drag Along Right or the implementation of the Drag Along Offer pursuant thereto if the Drag Along Majority have notified the Board of Directors of their wish to accept the Drag Along Offer, and the Shareholders agree, without limitation, to approve any and or all amendments which may be required to be made to the Articles or any other agreement or otherwise necessary to remove such pre-emption or other rights, in such circumstances.

If, notwithstanding exercise of the Drag Along Right, any Drag Along Offeree refuses or fails to transfer his Ordinary Shares as required pursuant to this Article then:

each Director is deemed to be irrevocably and unconditionally appointed attorney by such Drag Along Offeree with full power to execute and deliver in the name of such Drag Along Offeree any stock transfer form and any other necessary documents and to do such other things as may be necessary or desirable to accept, transfer and complete the transfer of the Ordinary Shares;

the Company may receive the purchase monies due to such Drag Along Offeree and shall pay the same (and any withheld dividends) to such Drag Along Offeree. The receipt by the Company of such monies shall be full discharge of the Drag Along Third Party's obligations in respect of the same. The Company shall, at the risk of such Drag Along Offeree, send a cheque for the purchase monies and any withheld dividends by registered post to the address of such Drag Along Offeree as stated in the register of members; and the Company shall, subject to the stock transfer form and/or such other necessary documents in respect of the Ordinary Shares owned by such Drag Along Offeree being duly executed and stamped, register the name of the Drag Along Third Party or his nominee in the register of the shareholders of the Company.

Title III: General meetings of Shareholders

Art. 13. Powers. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 14. Place and Date of the annual general meeting. The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the 15 March at 11.00 a.m. and for the first time in two thousand and eight.

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 15. Quorum and Majority. Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a general meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each Ordinary Share is entitled to one vote.

A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling the identification of such Shareholder and all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Shareholders shall be entitled to vote in respect of part only of their holding of Ordinary Shares, to vote in favour of any resolution proposed in respect of part only of their holding of Ordinary Shares and/or to vote against any resolution proposed in respect of part only of their holding of Ordinary Shares or to abstain from voting in respect of part only of their holding of Ordinary Shares.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of Shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of registered letters sent, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting to the Shareholders. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least three fourths (75%) of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the Ordinary Shares for which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper.

Except as otherwise stated herein, a general meeting is convened by means of registered letters sent no later than twenty-eight days before the meeting of the Shareholders.

The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the Shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 16. Sole Shareholder. If the Company has only one Shareholder, this sole Shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole Shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Art. 17. Creditors, Legal Successors or Heirs. The creditors, legal successors or heirs of a Shareholder are not allowed to seal assets or documents of the Company.

Title IV: Board of directors

Art. 18. Number of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than 3 (three) members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one Shareholder, or if a general meeting of the Shareholders acknowledges that the Company has only one Shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of Shareholders following the acknowledgment of the existence of more than one Shareholder.

Art. 19. Appointment. The Director(s) are appointed by the general meeting of the Shareholders, or by the sole Shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. A Director so appointed who is an employee, partner, shareholder of the Manager shall be known as a Manager Director. All other Directors appointed by the general meeting shall be known as Investor Directors. At all times following Completion there shall be at least one Manager Director and two Investor Directors.

The Director(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the Shareholders or by the sole Shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the Board of Directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 19.1. Matters Requiring the Approval of the Majority of Investor Directors

The Investor Directors shall have due regard to the fact that in considering the matters set out below that time will be of the essence. The Company shall not resolve, authorise or permit, and no resolution of the Directors will be effective

unless a majority of the Investor Directors or their alternate(s), vote in its favour if a result of such resolution action or inaction is to authorise or permit:

- a) appointment in case of vacancy of an Investor Director co-option.
- b) the approval of the accounts of the Company by the Board of Directors;
- c) any appointment or change in the Company's auditors or accounting policies;
- d) the acquisition or disposal of any Subsidiary or of any shares in any Subsidiary;
- e) the entering into by the Company of any contract, agreement or transaction in relation to:
 - (i) the disposal of or commitment to dispose of all or a significant part of the Property or leasehold interest thereof;
 - (ii) enter into any borrowing arrangement, give any guarantee charge or security where the Loan to Value Ratio exceeds 70% (seventy percent.);
 - (iii) entering into a construction or refurbishment contract in relation to the Property with a value in excess of GBP 1,000,000.- (1 million Pounds Sterling).
 - (iv) apply for planning permission on any part of the Property where the associated construction contract would exceed GBP 1,000,000.- (1 million pounds sterling); (v) assign any rights of light associated with the Property.
- f) the making of any loan or advance or giving any credit (other than normal trade credit) to any person, firm, body corporate or other business;
- g) the entering into any contract or transaction with any member or director of the Manager (or anyone connected to them) or any company, firm or entity in which any member or director of the Manger or any subsidiary of the Manager, or any Associate or Affiliate of Manager is interested;
- h) the engagement by the Company of any employee, executive or consultant;
- i) repayment by the Company of any Loan Notes held by any member except as provided for in these Articles or except as provided in the Loan Notes instrument;
- j) the declaration of any interim dividend,
- k) the creation, allotment or issue of any shares or securities in the Company;
- l) the redemption or repurchase of shares of the issued share capital in the Company (other than for taxation or group re-organisation purposes or other than as contemplated by these Articles);
- m) the calculation, accrual and approval of any fees payable by the Company to the Manager in connection with the Management Agreement or otherwise;

Art. 19.2. Matters requiring Consent of Holders of Ordinary Shares. None of the matters specified below shall be effected by the Company without the prior written consent of Shareholders representing at least 75% (seventy five percent) of the Ordinary Shares, beneficially owned by parties other than the Manager or any of its Associates or Affiliates following approval of the relevant matter by the Board of Directors:

- a) agree to any variation, amendment or alteration of any term of the Management Agreement; and
- b) rescission or termination of the Management Agreement.

The General meeting of the Shareholders may not remove from office an Investor Director without the prior approval of the Board of Directors.

Art. 20. Chairman and Secretary. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

In case of a board of directors composed of one member, such sole director shall be the chairman of the board.

The board of directors may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Art. 21. Convening and Holding of meetings. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or 2 (two) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors.

Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 48 (forty eight) hours written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means - of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least one investor Director and one Manager Director is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 22. Powers. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of Shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 23. Representation. The Company is bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any 2 (two) directors or by the single signature of the sole director or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. Art. 24.- Indemnity

Subject to compliance with relevant law, every Director, managing director, agent, auditor, secretary and other officer for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in relation to his acts while acting in such office, in which judgment is given in his favour or in which he is acquitted.

Title V: Supervision of the Company

Art. 25. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s), which may be shareholders or not. The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Art. 26. Independent Valuation. The Board shall appoint the Independent Valuer and ensure that the Independent Valuer carries out the Annual Property Valuation and the Interim Property Valuation to appropriate professional standards, having provided the Independent Valuer with details of the Property, and that the results of the Annual Property Valuation are made available to the Auditors in conjunction with the annual audit.

The Closing Net Assets shall reflect, subject to agreement by the Auditors, the value of the Property as stated in the Annual Property Valuation. The annual report shall state the Annual Value Per Share, which shall be calculated as Closing Net Assets divided by number of Ordinary Shares outstanding.

Title VI: Accounting year-Annual Accounts

Art. 27. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Art. 28. Allocation of results. At the end of each accounting year, the board of directors will draft the annual accounts which will be at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to 10% (ten per cent) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII: Winding up-Liquidation

Art. 29. Winding up, Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 30. Exit Mechanisms.

30.1 Upon the passing of a resolution of the shareholders of PGF II S.A. (PGF II) to Wind Down PGF II («PGF II Resolution to Wind Down») at the Annual General Meeting of the PGF II at which the audited financial statements of PGF II for either:

- a) the fifth financial year following the date of the PGF II Management Agreement (the «Relevant Date»); or
- b) the sixth financial year following the Relevant Date, or

c) such other later accounting period as may be agreed by the Manager of PGF II and the Investor Directors of PGF II but in any event no later than the accounting period ending on 30 June 2013 are approved, the Investor Shareholders shall be offered the right of first refusal to acquire all the shares held by PGF II in the capital of the Company (the «PGF Shares»). For the avoidance of doubt, if the Investor Shareholders opt to acquire the PGF Shares, the Investor Shareholders must acquire the PGF Shares in full and not in part. The Investor Shareholders may invite third parties to co-purchase the PGF Shares with them but should the Investor Shareholders not wish to acquire the PGF Shares in full a Winding Down shall commence.

30.2 If the shareholders of PGF II pass a resolution that the Company should continue trading (the PGF II Resolution to Continue) each Investor Shareholder shall be canvassed (the «Exit Canvass») in writing by the Board within 21 days of the date of the PGF II Resolution to Continue (the Resolution Date) as to whether he:

- a. wishes to continue as a Shareholder and thus to extend the term of the Management Agreement or such amended version thereof (such amendments may include the appointment of a different manager); or
- b. wishes to exit from the Company by way of disposing of all but not some of the Ordinary Shares and Loan Notes then held by him.

30.3 If, following the passing of a Resolution to Continue, the Manager does not wish to extend the term of the Management Agreement or enter into a revised management agreement or wishes to terminate the Management Agreement, the Board of Directors shall propose an alternative manager for approval by the Shareholders.

30.4 In the event that in responding to the Exit Canvass an Investor Shareholder indicates in writing to the Board of Directors a preference to continue as a Shareholder following the Resolution Date the Board of Directors will use its reasonable endeavors to facilitate such continuation.

30.5 In the event that in responding to the Exit Canvass an Investor Shareholder indicates in writing to the Board of Directors a preference to exit as a Shareholder of the Company (an «Exiting Shareholder») the Exiting Shareholder shall be entitled to indicate in his written response to the Board whether he:

- (a) wishes to accept ordinary shares and loan notes (PGF II Units) in PGF II in exchange for his Ordinary Shares and Loan Notes in the Company (PGF II LIME Units). The amount of PGF II Units received in lieu of an Exiting Shareholder's PGF II LIME Units will be calculated on the value per share of both PGF II and the Company at that time as determined from the most recent audited financial statements of the Company at that time, both Companies continuing to apply consistent accounting and valuation policies; or
- (b) wishes to receive cash in exchange for his PGF LIME Units.

30.6 Any cash repayment to be made to an Exiting Shareholder in accordance with Article 30.5(b) above shall be effected by either:

- a) the redemption of the Company of the PGF II LIME Units (to the extent permitted by law);
- b) the acquisition by PGF II of the PGF II LIME Units;
- c) the acquisition by other Investor Shareholders and/or third parties of the PGF II LIME Units; or
- d) a combination of (a), (b), and/or (c) above.

30.7 The price at which the Exiting Shareholder's PGF LIME Units shall be realized shall be based on the value per share derived from the latest audited financial statements of the Company for the year prior to the Resolution Date. In the event that the latest Annual Value Per Share was prepared to a date earlier than three months prior to the Resolution Date the Board shall ensure that a valuation exercise is carried out on the same basis, including, for the avoidance of doubt the completion of an audit as the annual value per share to a date as close as practicable to the date of the Resolution Date.

30.8 Where an Exiting Shareholder elects to receive cash in accordance with Article 30.5(b) above, the Board of Directors shall use all reasonable endeavours to ensure that the Exiting Shareholder receives such cash within six months of the Resolution Date.

30.9 Where the measures set out under Article 30.6(a)-(d) above, are insufficient to realise such value for the Exiting Shareholders within six months of the Resolution Date, a Winding Down shall commence;

30.10 In the event of a Winding Down, a Shareholder shall receive a pro-rata share of the Winding Down proceeds either (at the liquidators discretion) throughout the course of the Winding Down or at the end of Winding Down process and the latest Annual Value Per Share shall not apply.

30.11 For the avoidance of any doubt and notwithstanding any other provision of this Article 30, the Board of Directors shall seek instructions from each Investor Shareholder (the «Instruction Canvass») at latest within 30 days of the approval by shareholders at Annual General Meeting of the Company of the audited financial statements for the fifth financial year following Completion (year ended 31 December 2012) (the «Instruction Date») as to whether he wishes to continue as a Shareholder or whether he wishes to dispose of the PGF LIME Units then held by him and accordingly exit from the Company. The provisions of Articles 30.5 to 30.10 shall apply mutatis mutandis in respect of the procedure for effecting the disposal of the Investor Shareholder of the PGF LIME Units then held by him such that all references to «Exit Canvass» shall be to the Instruction Canvass and all references to the «Resolution Date» shall be to the Instruction Date.

Title VIII: Final clause - Applicable law

Art. 31. Applicable law. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Fourth resolution

The general meeting resolved to approve, according to Art. 19.2 lit. a) of the articles of association, the amendment to the Property Management Agreement which will henceforth have the wording as attached.

There being no further business, the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated approximately at three thousand and five hundred euro (3,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de SECOND PROPERTY GROWTH FUND (LIME) S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 octobre 2007, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132735, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2645, daté du 19 novembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés conformément à un acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, le 18 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

En l'absence de Monsieur Mark Crader, Président du conseil d'administration de la société, l'assemblée générale extraordinaire était présidée par Maître Sabine Ebert, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, dûment désignée présidente pro tempore par la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée (la Présidente).

La Présidente a nommé comme secrétaire Maître Nikolas Wienke, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le Secrétaire).

L'assemblée a élu comme scrutatrice de vote Madame Elin Egilson, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (la Scrutatrice de vote).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente, le Secrétaire et la Scrutatrice de vote ont dressé la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

La Présidente déclara et requit le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social soit GBP 257.500,- (deux cent cinquante-sept mille cinq cents Livres Sterling) sont représentés valablement à l'assemblée. Les actionnaires, qui ont été valablement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée fut le suivant:

1. Changement du nom de la Société en PGFII (LIME) S.A.
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le changement du nom de la Société ci-dessus.
3. Refonte totale des statuts.
4. Approbation des actionnaires de l'amendement du Property Management Agreement selon Art. 19.2 lit. a) des statuts.
4. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations de la Présidente et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de changer le nom de la Société en PGF II (LIME) S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:
«Il existe une société anonyme sous le nom de PGF II (LIME) S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de procéder à une refonte totale des statuts lesquels auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Titre Préliminaire: Définitions

Les mots et les expressions mentionnés dans cette section emporteront, partout où ils apparaîtront dans ces Statuts, la signification suivante, à moins que le contexte ne l'exige autrement:

Affilié désigne, à l'égard de la personne concernée, toute personne, toute autre personne qui, directement ou indirectement:

- a) détient ou contrôle la première personne;
 - b) est détenue ou contrôlée par la première personne; ou
 - c) est se trouve en copropriété ou sous contrôle commun avec la première personne,
- où

(i) détient signifie disposer du droit de propriété (soit seul soit conjointement avec d'autres Affiliés) de plus de 50 pourcent du capital votant de, ou d'intérêts donnant le droit de voter à des assemblées générales de, ou des droits aux distributions relatives au capital de, la personne concernée; et

(ii) contrôle signifie le pouvoir (que ce soit en raison de la propriété de titres votants, d'un contrat, ou autrement et ceci soit seul soit conjointement avec d'autres Affiliés) de diriger la gestion ou les polices, ou les activités, de la personne concernée ou de nommer ou de révoquer (ou de diriger la nomination et la révocation) d'administrateurs de la personne concernée détenant une majorité des droits de vote exerçables à des réunions de son conseil d'administration sur toutes, ou substantiellement sur toutes, les matières (et contrôlé sera interprété en conséquence),

sous réserve, cependant, que la Société ne pourra pas être considérée comme étant un Affilié d'un quelconque membre ou d'un Affilié d'un quelconque membre;

Valorisation Annuelle de Propriété désigne la valorisation annuelle de toutes les Propriétés effectuée par l'Expert Indépendant et les Valorisations Annuelles sera interprétées en conséquence;

Valeur Annuelle par Action désigne la valeur entièrement diluée par action calculée conformément à l'article 26;

Auditeurs désigne les auditeurs ou l'auditeur actuel de la Société;

Associé ou Affilié désigne, à l'égard de la personne concernée, une entreprise du même groupe que la personne, qu'un représentant nommé par la personne ou par toute entreprise du même groupe que la personne, et toute autre personne ayant une activité ou une relation domestique avec la personne ou son associé dont on pourra raisonnablement s'attendre à ce qu'elle implique une communauté d'intérêts pouvant mener à un conflit d'intérêt en cas de relation d'affaires avec des parties tierces;

Actionnaires Bénéficiaires désigne les détenteurs successifs des intérêts économiques dans les Actions Ordinaires et Actionnaire Bénéficiaire signifie l'un quelconque d'entre eux;

Conseil d'Administration ou Conseil désigne le conseil d'administration successifs de la Société;

Président signifie le président actuel du Conseil;

Actifs Nets de Clôture désigne les actifs nets de la Société au 31 décembre 2007 ou à la fin de chaque période de 12 (douze) mois par après, selon le cas;

Société désigne la PGFII (LIME) S.A.;

Achèvement désigne la date d'émission des Actions et des Titres d'emprunt;

Administrateurs désigne l'Administrateur Investisseur et l'Administrateur Gestionnaire actuels de la Société;

Expert Indépendant désigne l'expert indépendant qui sera engagé ponctuellement, à la demande du Conseil, par la Société afin de préparer la Valorisation Annuelle de Propriété ainsi que les autres valorisations des propriétés appartenant à la Société;

Gestionnaire Initial désigne la GRAINMARKETS ASSET MANAGEMENT LLP, qui agira, aux termes du Contrat de Gestion, à l'Achèvement comme gestionnaire pour la Société sous les;

Intérêts dans les Titres d'Emprunts inclut tout intérêt quelle que soit sa nature, dans ou en relation avec tout Titre d'Emprunt ou tout droit de contrôler les droits de vote ou droits attribuables à tout Titre d'Emprunt peu importe les conditions ou restrictions auxquelles l'exercice de tels droits rattachés à un tel intérêt puissent être soumis et Intérêt sera interprété en conséquence;

Intérêt dans les Actions inclut tout intérêt de n'importe quelle nature dans ou en relation avec toute Action ou tout droit de contrôler les droits de vote ou droits attribuables à toute Action peu importe les conditions ou restrictions auxquelles l'exercice de tout droit rattaché à un tel intérêt puisse être soumis et Action sera interprétée en conséquence;

Valorisation Intermédiaire de Propriété désigne une valorisation desktop de toutes les Propriétés effectuée à un moment entre les Valorisations Annuelles de Propriété par l'Expert Indépendant et Valorisations Intérimaires seront interprétées en conséquence;

Administrateur Investisseur désigne tout administrateur nommé conformément à l'Article 19;

Action d'Investisseur Ordinaire désigne les Actions Ordinaire détenues par un Actionnaire Investisseur.

Actionnaire Investisseur désigne tous les actionnaires de la Société et autres que la PGFI (LIME) S.A.;

Titres d'Emprunt désigne les titres d'emprunt d'une valeur nominale de GBP 99,- (quatre-vingt-dix-neuf Livres Sterling) (ou de toute valeur moindre comme décidée par les Administrateurs) à émettre par la Société;

Instrument des Titres d'Emprunt désigne le document constituant les Titres d'Emprunt;

Contrat de Gestion désigne le contrat de gestion qui sera signé entre la Société et GRAINMARKET ASSET MANAGEMENT LIMITED;

Gestionnaire signifie toute partie avec laquelle la Société pourrait occasionnellement contracter en vue de la prestation de services de gestion du patrimoine;

Administrateur Gestionnaire désigne tout directeur nommé conformément à l'Article 19;

Convention de Fiduciaire désigne l'accord de fiduciaire mis en place par les Actionnaires Bénéficiaires avec NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED;

Avoirs Nets d'Ouverture a la signification telle que donnée dans le Contrat de Gestion;

Actions Ordinaires désignent les actions ordinaires de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune dans le capital de la Société ayant les droits définis dans ces Statuts;

Rémunération de Performance a la signification telle qu'elle lui est donnée dans le Contrat de Gestion;

Propriétés désignent le 34-36 Lime Street, le 37-39 Lime Street et le 40 Lime Street/4 Fenchurch Avenue, London EC3 ou toute autre part s'y trouvant;

Actionnaires Enregistrés désignent les détenteurs enregistrés successifs des Actions Ordinaires et Actionnaire Enregistré signifie n'importe lequel d'entre eux;

Accord Concerné désigne ces Statuts et tout accord se rapportant (entièrement ou partiellement) à la gestion et/ou aux affaires de la Société auquel à autre la Société se soumettra ponctuellement et les Actionnaires ou les personnes ayant un Intérêt dans les Actions (et qui tel qu'il est (expressément ou implicitement) prévu complètera et/ou prévaudra sur n'importe quelle disposition de ces Statuts et y compris toute déclaration de fiducie dans laquelle entrera NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED en relation avec la Convention de Fiduciaire;

Actionnaires désignent les détenteurs enregistrés successifs des Actions et Actionnaire sera interprété en conséquence;

Actions désignent les Actions Ordinaires et toute autre action représentant le capital de la Société de temps à autre et Action sera interprétée en conséquence;

Fiducie désigne toute fiducie peu importe qu'elle résulte d'un règlement, d'une déclaration de fiducie, d'une disposition testamentaire ou d'une succession;

Droits de vote désignent le droit de participer à et d'exprimer un vote sur toutes les résolutions à n'importe quelle assemblée générale de la Société.

Liquidation désigne la cession de toutes les Propriétés dont est propriétaire la Société en relation avec la liquidation de la Société, cette liquidation devant prendre place dans l'année de la dissolution, ou toute période plus longue qui pourrait être approuvée par écrit par les détenteurs de 75% (soixante-quinze pour cent) des Actions Ordinaires, la procédure pour cette Dissolution devant être arrêtée par le Conseil d'Administration et devra inclure les points décrits à l'article 30.

Titre I^{er} : Dénomination sociale - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination sociale. Il existe une société anonyme sous la dénomination PGF II (LIME) S.A.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration de la Société.

Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature risquant de compromettre l'activité habituelle au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seront imminents, le siège social, pourra être transféré temporairement à l'étranger, sur décision du Conseil d'Administration. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Des succursales ou autres bureaux pourront être créés sur décision du Conseil d'Administration tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de parts dans des fondations immobilières par parts (property unit trusts) luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente, échange ou autrement de titres, parts, obligations et autres titres quelconques, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur fournir toute assistance que ce soit par le biais de prêts, de garanties ou de quelque autre manière.

La Société pourra de plus effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, de toutes formes, dans toute entreprise ou société privée, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participation.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de preferred equity certificates et de titres, convertibles ou non-convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur de sociétés, fondations ou entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés dont fait partie la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque objet que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devise étrangère ou irlandaise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, fors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

L'objet de Société est encore d'acquérir, gérer, louer, sous-louer, hypothéquer, prêter, investir, mettre à disposition, administrer et faire des transactions portant sur des terres, des constructions, des appartements et l'immobilier, que ce soit pour son propre compte ou comme fiduciaire, représentant or agent de tout autre société ou personnes morales ou autrement d'agir comme agent immobilier, entrepreneur, architecte, contrôleur, gestionnaire et autre qualité et en général d'agir comme gérant et fiduciaire pour assumer ou assurer la gestion et l'administration de toute propriété, construction, terres ou domaine, comme gardien ou receveur afin d'améliorer les installations de ceux-ci, d'acquérir et vendre ceux-ci ou des parts ou intérêts dans ceux-ci et d'exercer contre commission ou autrement l'activité générale de gérant immobilier et de développeur immobilier et en général de procéder par voie d'acquisition, vente, location, hypothèque, échange ou autrement à des transactions immobilières et mobilières, d'assurer le maintien et les réparations des passages, parkings, routes et parties privées.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre dont la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II: Capital social - Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 257.500,- (deux cent cinquante-sept mille cinq cents Livres Sterling) représenté par 257.500 (deux cent cinquante-sept mille cinq cents) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune. Toutes les Actions ont été intégralement libérées.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé est de GBP 100.000.000,- (cent millions de Livres Sterling) représenté par 100.000.000 (cent millions) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé durant une période prenant fin cinq années après la date de publication de constitution de la Société au journal officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des Actions peuvent étre émis contre paiements en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions

légalles applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le Conseil d'Administration pourra donner pouvoir à un membre du ou à un employé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration agira de la sorte, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration entreprendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de la constatation et la publication de cette modification.

Art. 7. Droits de Prémption sur Actions à émettre. Les Actions Ordinaires que la Société propose d'émettre et/ou tout droit de souscrire ou convertir tout titre en Actions Ordinaires que la Société propose d'émettre (les Actions à Souscription) devront en premier lieu être proposées pour souscription proportionnellement au numéro d'Actions Ordinaires alors détenues par chacun des Actionnaires contre paiement en espèces et à tous égards sous les mêmes termes par Action Ordinaire comme suit:

Ces offres seront faites par avis aux Actionnaires Enregistrés devant nécessairement mentionner le nombre total d'Actions à Souscription ainsi offertes, le nombre maximal de celles-ci auquel l'Actionnaire a droit, le prix par Action à Souscription, la date pour souscrire, la date et les modalités pour le paiement et la date (ne pouvant pas être inférieure à 21 (vingt-et-un) jours après la date à laquelle l'avis a été donné) à laquelle l'offre, si elle n'est pas été acceptée, sera considérée rejetée (Offre de Premier Tour).

Les Actions à Souscription pour lesquelles une telle offre à un Actionnaire est acceptée seront allouées à l'Actionnaire (Actionnaire

Acceptant) sur la base de cette offre conformément aux procédures énoncées ci-dessous.

Un Actionnaire Acceptant peut, en même temps qu'il accepte Offre de Premier Tour, indiquer qu'il accepterait, sous les mêmes termes, des Actions à Souscription supplémentaires (spécifiant le nombre maximal) qui n'ont pas été allouées dans le cadre de l'Offre de Premier Tour (Actions du Second Tour).

Si, à l'expiration de la période pour l'acceptation de l'Offre de Premier Tour, l'intégralité des Actions à Souscription n'a pas trouvé preneur, les Actions du Second Tour seront allouées aux Actionnaires Acceptants qui ont indiqué qu'ils accepteraient des Actions du Second Tour proportionnellement au nombre d'Actions détenues économiquement par chacun des Actionnaires Acceptants, et ceci immédiatement avant l'Offre de Premier Tour (sous réserve qu'aucun Actionnaire Acceptant ne se voit allouer un nombre d'Actions du Second Tour plus élevé que le nombre maximal d'Actions du Second Tour qu'un tel Actionnaire Acceptant aura indiqué qu'il désirerait accepter).

Si, après une telle allocation, il reste toujours des Actions à Souscription non-allouées, le Conseil d'Administration peut, dans les 60 (soixante) jours, à son propre gré, répartir les Actions à Souscription non allouées aux personnes qu'il juge appropriées. Cependant, au cas où les conditions sous lesquelles les Actions non-allouées sont ainsi offertes sont plus favorables que l'Offre de Première Ronde, la Société réitérera l'offre aux conditions plus favorables aux Actionnaires conformément à cet article.

Il sera procédé au paiement des Actions à Souscription par l'Actionnaire Acceptant conformément aux instructions du Conseil d'Administration.

Toute difficulté de répartition de d'Actions à Souscription entre les Actionnaires, résultant de l'inégalité du nombre d'Actions à Souscription à émettre et le nombre d'Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires ayant le droit de recevoir l'offre d'Actions à Souscription conformément à cet article, sera soumise à la discrétion du Conseil d'Administration.

Il sera une condition de n'importe quelle allocation d'Actions à Souscription que, si exigé par le Conseil d'Administration, l'Actionnaire ou le détenteur d'intérêts dans les Actions adhère à un acte d'adhésion à n'importe quel Accord Concerné dans une forme acceptable pour le Conseil d'Administration par lequel il consent à être lié par les termes d'un tel Accord Concerné ou de tels Contrats.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à chaque Administrateur ou officier de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir des paiements pour les Actions représentant une partie ou l'intégralité de ce montant augmenté du capital et de payer les commissions y relatives.

Art. 8. Augmentation ou Réduction du capital social. Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises conformément à des résolutions à passer lors d'une assemblée générale des actionnaires, délibérant dans la façon prévue pour les changements des statuts.

Art. 9. Rachat ou Achat par la Société d'Actions Ordinaires. Sous réserve que la Société ait des réserves suffisantes exigées par la loi et sous réserve toujours du consentement de l'Actionnaire dont les Actions Ordinaires doivent être rachetées ou achetées, la Société peut, dans la mesure et sous les termes de la loi, racheter ses propres Actions.

Art. 10. Actions. Les Actions Ordinaires de la Société sont nominatives.

Toutes les Actions Ordinaires ont les mêmes droits.

Sauf dans les cas spécifiés par la loi, et sous réserve de la Convention de Fiduciaire, aucune personne ne sera reconnue par la Société comme détenant une quelconque Action Ordinaire sur base d'une quelconque fiducie et la Société ne pourra en aucun cas être liée ou contrainte de quelle que façon que ce soit de reconnaître (même si elle devait en avoir eu connaissance) un intérêt légitime, éventuel, futur ou partiel dans toute Action Ordinaire ou un intérêt dans toute partie fractionnée d'une Action Ordinaire ou (à l'exception seulement de ce qui est prévu dans les présents Statuts ou par la loi) d'autres droits en relation avec une Action Ordinaire à l'exception d'un droit absolu sur la totalité de l'Action Ordinaire au profit de l'Actionnaire enregistré: ceci ne devra pas empêcher la Société de demander aux Actionnaires ou à un cessionnaire d'Actions Ordinaires de fournir à la Société toute information en relation avec la propriété économique de toute Action Ordinaire si cette information est raisonnablement requise par la Société. A moins que le Conseil d'Administration ne l'ait permis autrement, l'intérêt légal dans toutes les Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires autres que la Société seront détenues au nom de NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED sur base du Contrat de Fiduciaire.

Retour de Capital sur les Actions: lors d'un retour d'actifs à la liquidation, ou lors d'une réduction de capital (sauf dans le cas d'une réduction de capital consécutive à un achat ou rachat par la Société de ses propres Actions) ou autrement, les actifs de la Société restant après paiement de ses dettes (incluant toute dette à l'égard des détenteurs des Titres d'Emprunt alors en existence ou Intérêts dans les Titres d'Emprunt) seront distribués à chacun des détenteurs des Actions au prorata dans la proportion du nombre d'Actions détenues par eux respectivement.

Art. 11. Transfert d'Actions. Restriction de Transfert: aucun Actionnaire ne vendra, transférera ou disposera autrement de n'importe quelle Action Ordinaire ou de n'importe quel Intérêt dans les Actions Ordinaires ou consentira à vendre, transférer ou autrement disposer d'aucune Action Ordinaire ou Intérêt dans les Actions Ordinaires à moins que:

a) une telle cession soit effectuée conformément aux présents Statuts; et

b) chaque Actionnaire enregistré comme étant le détenteur d'Actions Ordinaires assure à ce que n'importe quel cessionnaire de ces Actions Ordinaires ou de n'importe quel Intérêt dans ces Actions Ordinaires donne son accord par écrit dans une forme acceptable pour le Conseil d'Administration ou pour toute autre personne à la quelle le Conseil pourrait de temps à autre déléguer un tel pouvoir (Autorité de Transfert) d'observer les dispositions de ces Statuts comme si ce cessionnaire était un Actionnaire.

Art. 11.1. Forme de Transfert. Nonobstant les dispositions des articles des présents Statuts, l'Autorité de Transfert peut refuser d'enregistrer le transfert d'une Action Ordinaire qui est soumise à un privilège, une charge ou une autre gêne peu importe sa nature à l'exception d'une Gêne dite Autorisée qui se définit comme une sûreté grevant les Actions ou les Intérêts dans les Actions accordée par un détenteur des Actions ou des Intérêts dans les Actions, selon le cas, mais uniquement lorsqu'elles sont accordées à une banque licenciée.

Chaque Actionnaire devra à la demande écrite du Conseil d'Administration et/ou de l'Autorité de Transfert tenir la Société informée quant à la propriété économique et au contrôle des Actions Ordinaires détenues par lui et des Intérêts dans les Actions Ordinaires.

Tout transfert d'Actions Ordinaires ou d'Intérêt dans les Actions Ordinaires sera considéré comme une obligation de transférer l'entier intérêt légal et économique dans ces Actions Ordinaires ou l'entier intérêt économique dans un tel Intérêt dans les Actions Ordinaires (selon le cas) libre de tout privilège, charge ou autre gêne de quelque nature qu'elle soit autre qu'une Gêne Autorisée où la banque licenciée en question a donné son consentement par écrit au transfert.

Afin d'éviter tout doute, et nonobstant toute autre disposition dans ces Statuts, un membre peut créer une ou plusieurs Gênes Autorisées à condition que dans chaque cas, et comme une condition de création de toute Gêne Autorisée, le bénéficiaire de la Gêne Autorisée entre dans un acte d'adhésion à tout Accord Concerné dans une forme acceptable pour le Conseil d'Administration par lequel il consent à être lié par les termes d'un tel Accord Concerné ou Contrats.

Chaque Actionnaire consent à informer le Conseil d'Administration sans délai de toute offre pour ses Actions Ordinaires ou Intérêts dans les Actions Ordinaires.

Dans le but d'assurer qu'un transfert d'Actions Ordinaires soit dûment autorisé en conformité avec les présents Statuts, ou qu'aucune circonstance n'a surgi par lequel on considère qu'un Avis de Transfert a été donné, le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert peut exiger de n'importe quel Actionnaire ou des représentants d'un Actionnaire décédé ou du liquidateur d'une entité Actionnaire ou à toute personne indiquée comme cessionnaire dans le cadre d'un transfert présenté pour enregistrement de fournir à la Société de telles informations et preuves que le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert peut juger opportunes en relation avec n'importe quelle question qu'ils considèrent appropriée à un tel but. En cas de défaut de la fourniture de telles informations ou preuves à la satisfaction du Conseil d'Administration et/ou de l'Autorité de Transfert dans un délai raisonnable (qui correspondra dans ce cadre à une période ne pouvant excéder 28 (vingt-huit jours) après une telle demande), le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert sera autorisé à refuser l'enregistrement du transfert en question ou (dans le cas où aucun transfert n'est en question) à exiger par avis écrit qu'un Avis de Transfert soit donné en relation avec les Actions Ordinaires concernées, et ils peuvent de même exiger ainsi si une telle quelconque information ou preuve révélait qu'un Avis de Transfert en relation avec les Actions Ordinaires concernées aurait dû être donné et si cet Avis de Transfert n'est pas donné dans les 14 (quatorze) jours de cet avis, l'Avis de Transfert en question est présumé avoir été donné.

Si un Actionnaire prend conscience d'un événement qui fait présumer la naissance de l'obligation dans son chef de notifier un Avis de Transfert, il devra immédiatement donner avis écrit et détails précis de l'événement au Conseil d'Administration et/ou à l'Autorité de Transfert.

Art. 11.2. Les Transferts Approuvés d'Actions. Nonobstant toute autre disposition dans les présents Statuts, un Actionnaire peut à tout moment demander un transfert de toute Action Ordinaire et/ou de tout Intérêt dans les Actions Ordinaires détenues par lui (les Actions de Transfert Approuvé) conformément aux dispositions de cet article.

Le Cédant Approuvé notifiera un avis écrit (l'Avis de Transfert Approuvé) au Conseil d'Administration et/ou à l'Autorité de Transfert de son intention de transférer les Actions de Transfert Approuvé. L'Avis de Transfert Approuvé spécifiera les Actions de Transfert Approuvé et, où le Cédant Approuvé a reçu une offre de tiers pour les Actions de Transfert Approuvé:

- i. l'identité du cessionnaire proposé (étant un tiers de bonne foi) (le Cessionnaire Proposé du Transfer Approuvé); et
- ii. le prix auquel un tel Cessionnaire Proposé du Transfer Approuvé propose d'acheter les Actions de Transfert Approuvé (le Prix de Tiers de Transfert Approuvé);

et le Cessionnaire Proposant le Transfert Approuvé constituera la Société comme son agent pour la vente des Actions de Transfert Approuvé.

Dans le cas où un Cessionnaire Proposé du Transfer Approuvé a été identifié, le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert devra aussitôt que raisonnablement praticable notifier au Cédant Approuvé sa décision s'il consent ou non à un tel transfert au Prix de Tiers de Transfert Approuvé.

Dans le cas où le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert ne consent pas à un tel transfert ou où un Cessionnaire Proposé du Transfer Approuvé n'a pas été identifié, l'Autorité de Transfert s'efforcera raisonnablement à identifier un cessionnaire (acceptable pour le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert à sa seule discrétion). Dans le cadre de l'identification du cessionnaire, le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert s'efforcera au mieux afin d'assurer que les Actions Ordinaires soient offertes dans l'ordre suivant:

1. les détenteurs d'Actions Ordinaires;
2. la Société (pour rachat ou achat);
3. tierces personnes;

et dans le cas où ces Actions Ordinaires sont offertes à la Société, la Société peut seulement racheter toutes et non pas une partie seulement des Actions Ordinaires détenues par un Actionnaire.

Le prix auquel les Actions de Transfert Approuvé seront transférées, rachetées ou achetées (le Prix de Transfert Approuvé) correspondra à:

dans le cas où il y a un Cessionnaire Proposé du Transfer Approuvé qui a été approuvé par le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert, le Prix de Tiers de Transfert Approuvé;

dans le cas où il n'y a pas de Cessionnaire Proposé du Transfer Approuvé:

- (1) une somme égale à la détermination la plus récente de la Valeur Annuelle Par Action ou Valeur Intérimaire Par Action;
- (2) dans le cas où le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert décide que la détermination récente de la valeur de marché des

Actions de Transfert Approuvé conformément à la Valeur Annuelle Par Action ou la Valeur Intérimaire Par Action ne représente pas la valeur de marché des Actions de Transfert Approuvé à la date de l'Avis de Transfert Approuvé et, à seule discrétion et aux frais de la Société (dans la mesure où légalement possible et sinon, aux frais des cessionnaires des Actions de Transfert Approuvé comme le Conseil d'administration et/ou l'Autorité de Transfert pourra raisonnablement décider), organisera une évaluation à préparer par l'Expert Indépendant de toutes les Propriétés du Groupe pour assister à parvenir à une valeur par Action, 100 % (cent pour cent) de la détermination de la valeur de marché des Actions de Transfert Approuvé conformément à cette évaluation intermédiaire. Une telle évaluation intérimaire sera effectuée sur la même base que la Valeur Annuelle Par Action et inclura une provision pour d'autres actifs et passifs comme approprié et sera préparée dans le mois de la date de l'Avis de Transfert Approuvé (l'Estimation TA Approuvée);

(3) dans le cas où le Prix de Transfert Approuvé est fixé en application du point 2 ci-avant, le Cédant Approuvé ne sera pas obligé de transférer les Actions de Transfert Approuvé s'il n'accepte pas l'Estimation TA Approuvée. Si le Cédant Approuvé ne transfère pas les Actions de Transfert Approuvé conformément aux dispositions de cet article, il ne pourra transférer aucune Action Ordinaire pendant la durée de 12 (douze) mois à partir de la date de l'Estimation TA Approuvée en absence d'un prix de tiers, autrement que comme exigé par un autre article.

Le Conseil d'administration et/ou l'Autorité de Transfert déterminera l'identité du cessionnaire des Actions de Transfert Approuvé conformément à cet Article (le Cessionnaire Approuvé).

Sur une telle détermination, le Cédant Approuvé sera obligé de vendre les Actions de Transfert Approuvé et après paiement de la considération due en contrepartie des Actions de Transfert Approuvé, de remettre au Conseil d'Administration et/ou à l'Autorité de Transfert (comme agent du Cessionnaire Approuvé) ces documents tels qu'exigés pour transférer ces Actions de Transfert Approuvé au Cessionnaire Approuvé.

Dans tous les cas où, le Cédant Approuvé, après être devenu obligé de transférer les Actions de Transfert Approuvé comme dit auparavant, omet de respecter ses obligations, la Société pourra recevoir la considération due en contrepartie des Actions de Transfert Approuvé et chaque Administrateur sera considéré irrévocablement et inconditionnellement nommé mandataire par ce Cédant avec plein pouvoir d'exécuter et de livrer au nom de ce Cédant tout formulaire de transfert d'actions et tous autres instruments de transfert de telles Actions de Transfert Approuvé et de faire toutes autres choses qui peuvent être nécessaires ou désirables pour accepter, transférer et achever le transfert des Actions Ordinaires et le Conseil d'Administration est autorisé à faire inscrire le Cédant Approuvé comme le nouvel Actionnaire et tenir la considération (et tous les dividendes retenus) en fiduciaire pour le Cédant Approuvé (et pour éviter tout doute le Conseil d'Administration ne sera pas obligé à obtenir le meilleur taux d'intérêt possible en relation avec toutes ces sommes d'argent détenues pour le compte du Cédant Approuvé mais peut déposer ces sommes d'argent auprès des banquiers de la Société à n'importe quel taux raisonnable au jour du dépôt).

Si à un quelconque moment le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert estime qu'il est incapable d'identifier un cessionnaire, ou pour une autre quelconque raison décide qu'un transfert proposé conformément à cet article ne devrait pas passer, il en notifiera promptement le Cédant Approuvé et les droits du Cédant Approuvé de proposer un transfert d'Actions conformément à cet Article se termineront (et le Cédant Approuvé n'aura pas le droit de mettre en oeuvre cet article dans les douze mois suivants sans le consentement du Conseil d'Administration).

Ni l'Autorité de Transfert, ni la Société, ni n'importe lequel de ses Administrateurs, officiers ou employés n'aura une quelconque responsabilité de quelque nature qu'elle soit à l'égard d'un quelconque Actionnaire en relation avec la cession ou l'acquisition d'Actions Ordinaires ou d'Intérêts y relatifs en application avec le présent article et ces Actionnaires renoncent à toutes et n'importe quelles revendications qu'ils pourraient avoir autrement, sauf pour cet article.

Art. 12. Drag Along. Nonobstant toutes autres restrictions de transfert et en substitution à toutes autres restrictions de transfert concernant les Actions Ordinaires, les provisions du présent article 12 s'appliqueront dans les cas où une offre (Offre de Drag Along) étant une offre de bonne foi équitable est faite en vue de l'acquisition de l'entière du capital social issu de la Société.

A la suite d'une Offre de Drag Along, les parties ayant reçu l'Offre de Drag Along notifieront tous les détails raisonnables de cette Offre de Drag Along par écrit au Conseil d'Administration, après quoi le Conseil d'Administration décide, agissant raisonnablement, si l'Offre de Drag Along constitue une offre de bonne foi équitable faite par une partie non-connectée pour les besoins du présent article.

Si le Conseil d'Administration décide que l'Offre de Drag Along constitue une offre de bonne foi équitable, le Conseil d'Administration notifiera par écrit (l'Avis de Drag Along) l'existence et les détails de l'Offre de Drag Along à tous les membres de la Société d'acquiescer toutes les Actions

Ordinaires et/ou tous les Intérêts dans les Actions Ordinaires (ensemble, les Actions Drag Along) détenues par ces Actionnaires que ce soit pour leur propre compte ou pour le compte des détenteurs économiques (les Drag Along Destinataires).

L'Avis de Drag Along énoncera:

- 1) le prix par Action Ordinaire, ou, dans le cas d'une considération autre qu'en numéraire, la considération par Action offerte par la Drag Along Partie Tierce;
- 2) toutes les conditions (autres que celles en relation avec le prix) à l'acceptation par les Drag Along Destinataires (ou quelques-uns d'eux) de l'Offre de Drag Along;
- 3) si approprié, une description de la considération autre qu'en numéraire payable par ou pour le compte de la Drag Along Partie Tierce en relation avec la cession des Actions Ordinaires;
- 4) la date de transfert proposée;
- 5) l'identité de la Drag Along Partie Tierce.

Le Conseil d'Administration accordera aux Drag Along Destinataires au moins 21 (vingt-et-un) jours afin de leur permettre d'évaluer l'Offre de Drag Along, et les Drag Along Destinataires qui veulent accepter l'Offre de Drag Along devront notifier au Conseil d'Administration, ou feront le nécessaire à ce que le Conseil d'Administration soit informé, par écrit leur décision jusqu'à l'échéance de cette période.

Si à l'échéance de cette période de 21 (vingt-et-un) jours PGF II S.A. et les détenteurs d'au moins 51% (cinquante-et-un pour cent) des Actions Ordinaires (la Drag Along Majorité) ont notifié au Conseil d'Administration, ou fait le nécessaire à ce que le Conseil d'administration soit informé, qu'ils entendent accepter l'Offre de Drag Along, alors les Drag Along Destinataires seront obligés de vendre à la Drag Along Partie Tierce toutes les Actions Drag Along sous les conditions fixées par l'Avis de Drag Along (le Droit Drag Along) et le Conseil d'Administration ne sera pas autorisé à décliner ou à refuser l'enregistrement d'un transfert ou de ces transferts.

Chacun des Actionnaires agréé de faire toutes les démarches nécessaires lui permettant de respecter les provisions du présent article, de faciliter l'exercice du Droit Drag Along où applicable.

Chacun des Actionnaires et toutes les parties qui détiennent un Intérêt dans les Actions Ordinaires agréent de renoncer à un quelconque droit de préemption ou à d'autres droits ou restrictions qu'ils pourraient avoir en vertu de ces Statuts ou d'un autre Accord ou autrement, dont l'exécution ou le respect empêchera ou pourrait empêcher l'exercice du Drag Along Right ou l'implémentation de l'Offre de Drag Along par après si la Drag Along Majorité a notifié au Conseil d'Ad-

ministration son désir d'accepter l'Offre de Drag Along, et les Actionnaires agrément, sans aucune limitation, d'approuver tous et n'importe lesquels amendements qui pourraient s'avérer nécessaires aux Statuts ou tout autre accord ou autre-ment nécessaire pour enlever ces droits de préemptions ou autres droits, dans ces circonstances.

Si, nonobstant l'exercice du Drag Along Right, un quelconque Drag Along Destinataire refuse ou omet de transférer ces Actions Ordinaires comme il exigé par le présent article alors:

chaque Administrateur sera considéré irrévocablement et inconditionnellement nommé mandataire par ce Drag Along Destinataire avec plein pouvoir d'exécuter et de livrer au nom de ce Drag Along Destinataire tout formulaire de transfert d'actions et tous autres instruments de transfert de telles Actions de Transfert Approuvé et de faire toutes autres choses qui peuvent être nécessaires ou désirables pour accepter, transférer et achever le transfert des Actions Ordinaires;

la Société pourra recevoir le prix de vente rendu à ce Drag Along Destinataire et payer celui-ci (avec des dividendes retenus) au Drag Along Destinataire. La réception par la Société de ces fonds constituera décharge complète en ce qui concerne les obligations de la Drag Along Partie Tierce à l'égard de celui-ci. La Société devra, aux risques de ce Drag Along Destinataire, envoyer un chèque pour le prix de vente et tout dividende retenu par lettre recommandée à l'adresse de ce Drag Along Destinataire comme renseigné au registre des Actionnaires; et

la Société devra, sous réserve du formulaire de transfert des actions et/ou tel document qui pourrait s'avérer nécessaire concernant les Actions Ordinaires détenues par ce Drag Along Destinataire valablement exécutés et tamponnés, enregistrer le nom de la Drag Along Partie Tierce ou sa fiduciaire dans le registre des actionnaires de la Société.

Titre III: Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société dûment constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 14. Date et lieu de l'assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il aura pu être indiqué dans la convocation, le 15 mars à 11.00 heures et pour la première fois en deux mille huit.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 15. Quorum et Majorité. Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute Action Ordinaire donne droit à une voix.

Un Actionnaire peut prendre part à l'assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée d'actionnaires par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant l'identification de cette personne et à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une réunion, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Actionnaires auront le droit de voter pour partie seulement de leur détention d'Actions Ordinaires, de voter en faveur d'une résolution proposée pour partie seulement de leur détention d'Actions Ordinaires et/ou de voter contre une résolution proposée pour partie seulement de leur détention d'Actions Ordinaires ou de s'abstenir de voter pour partie seulement de leur détention d'Actions Ordinaires.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par lettre recommandée à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée générale. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les trois quarts (75%) des voix exprimés. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux Actions Ordinaires pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Sauf stipulation contraire dans ces Statuts, une assemblée générale est convoquée au moyen de lettres recommandées envoyés au plus tard vingt-huit jours avant la réunion des Actionnaires.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 16. Actionnaire unique. Si la Société a seulement un Actionnaire, cet Actionnaire Unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'Actionnaire Unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal.

Art. 17. Créanciers, ayants droit ou héritiers. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un Actionnaire ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV: Conseil d'Administration

Art. 18. Nombre d'Administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 6 (six) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, si la Société a été constituée par un Actionnaire unique, ou si à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un Actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un Actionnaire.

Art. 19. Désignation. L' (les) Administrateur(s) est (sont) nommé (s) par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire unique, selon le cas, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. L' (les) Administrateur(s) occupera (ont) ses (leurs) fonctions jusqu'à ce que son (leurs) remplaçant (s) soit (soient) nommé (s). Un Administrateur ainsi nommé qui est un employé, associé, actionnaire du Gestionnaire sera désigné comme étant l'Administrateur Gestionnaire. Tous les autres Administrateurs nommés par l'assemblée générale seront désignés comme étant les Administrateurs Investisseur. Après l'Achèvement il y aura au moins un Administrateur Gestionnaire et deux Administrateurs Investisseurs.

Le (les) Administrateur (s) est (sont) révocable (s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'Actionnaire unique, selon le cas.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes au sein du Conseil d'Administration pour cause de mort, retraite ou autre, les Administrateurs restants pourront palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 19.1. Questions exigeant l'approbation de la majorité des Administrateurs Investisseur. Les Administrateurs Investisseur devront garder en tête que pour la considération des questions exposées ci-dessous le temps sera crucial. La Société ne prendra aucune décision, ne donnera aucune autorisation ou permission et aucune résolution des Administrateurs ne sera effective à moins qu'une majorité des Administrateurs Investisseur ou de leur(s) remplaçant(s), ne votent en sa faveur, si le résultat d'une telle résolution, action ou abstention est d'autoriser ou de permettre:

- a) cooptation en cas de vacance d'un poste d'Administrateur Investisseur;
- b) l'approbation des comptes de la Société par le Conseil d'administration;
- c) toute nomination ou changement des réviseurs de la Société ou des règles comptables;
- d) l'acquisition ou la cession d'une Filiale ou d'actions d'une Filiale;
- e) l'entrée par la Société dans un contrat, un accord ou une transaction relative à:
 - (i) la cession ou l'engagement céder tout ou une part significative des Propriétés ou du droit au bail y relatif;
 - (ii) le fait de conclure un contrat de prêt, de donner des garanties, charges ou sûretés lorsque le Prêt dépasse 70 % (soixante-dix pour cent) de la Valeur Ratio;
 - (iii) le fait de conclure un contrat de construction ou de rénovation en relation avec les Propriétés, ayant une valeur dépassant GBP 1.000.000,- (un million de Livres Sterling).
 - (iv) demander une permission de construire sur une quelconque partie des Propriétés lorsque le contrat de construction y relatif excéderait GBP 1.000.000,- (un million de Livres Sterling);
 - (v) transférer toute servitude jour affectant les Propriétés.
- f) l'octroi d'un prêt ou d'une avance ou d'un crédit (autre qu'un crédit commercial normal) à toute personne, firme, entité ou autre entreprise;
- g) la conclusion d'un contrat ou d'une transaction avec un membre ou un administrateur du Gestionnaire (ou toute personne liée à eux) ou avec toute société, firme ou entité dans laquelle un membre ou un administrateur du Gestionnaire ou une filiale du Gestionnaire, ou un Associé ou un Affilié du Gestionnaire est intéressé;
- h) l'engagement par la Société d'un employé, gérant ou consultant;
- i) le remboursement par le Groupe de Titres d'Emprunt détenus par un membre à l'exception de ce qui est prévu dans ces Statuts et dans l'Instrument des Titres d'Emprunt;
- j) la déclaration d'un dividende intérimaire;
- k) la création, allocation ou émission de toutes actions ou titres dans la Société;
- 1) le rachat des actions du capital social émis de la Société (sauf pour des raisons fiscales ou de réorganisation du Groupe ou prévues par les présents Statuts);
- m) le calcul, l'accroissement et l'approbation de toutes rémunérations payables par la Société au Gestionnaire en rapport avec le Contrat de Gestion ou autrement;

Art. 19.2. Questions exigeant le consentement des Détenteurs des Actions Ordinaires. Aucune des questions indiquées ci-dessous ne sera adoptée par la Société sans le consentement écrit préalable d'Actionnaires représentant au moins 75 % (soixante-quinze pour cent) des Actions Ordinaires, détenues économiquement par des parties autres que le Gestionnaire ou qu'un de ses Associés ou Affiliés à la suite de l'approbation de la question concernée par le Conseil d'Administration:

a) approbation d'un changement, d'une modification ou d'une altération d'une quelconque disposition du Contrat de Gestion; et

b) annulation ou résiliation du Contrat de Gestion

L'Assemblée générale des Actionnaires ne peut pas révoquer un Administrateur Investisseur sans l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Art. 20. Président et Secrétaire. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président.

En cas d'un Conseil d'Administration composé d'un membre, cet administrateur unique sera le président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion, un président pour assurer la présidence pro tempore de cette réunion.

Art. 21. Convocation et tenue des réunions. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les Administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration.

Sauf en cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins 48 (quarante-huit) heures avant la tenue des réunions du Conseil d'Administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les Administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des Administrateurs.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur.

Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les Administrateurs présents à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision.

Le Conseil d'Administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins un Administrateur Investisseur et un Administrateur Gestionnaire soient présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 22. Pouvoirs. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre (s) du Conseil d'Administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être Administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le Conseil d'Administration. Il peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat particulier à toute (s) personne (s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être Administrateur, nommer ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 23. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances envers les tiers par la signature conjointe de 2 (deux) Administrateurs ou par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature individuelle de toute (s) personne (s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 24. Indemnité. Sous réserve du respect des lois applicables, chaque Administrateur, administrateur-délégué, agent, réviseur, secrétaire et autre officier de temps à autre de la Société sera indemnisé en puisant dans les actifs de la Société pour le couvrir contre toute responsabilité encourue par lui afin de lui permettre de se défendre dans des procédures,

civiles ou pénales, par rapport à ses actes commis dans le cadre de ses fonctions, dans lesquelles un jugement sera rendu en sa faveur ou qui l'acquitte.

Titre V: Surveillance de la Société

Art. 25. Commissaire de compte. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent ou non être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination de (s) commissaire (s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Art. 26. Valorisation indépendante. Le Conseil d'Administration nommera l'Expert Indépendant et assurera que l'Expert Indépendant effectue la Valorisation Annuelle de Propriété et la Valorisation Intermédiaire de Propriété en appliquant des normes professionnelles appropriées, fournissant à l'Expert Indépendant une liste de toutes les Propriétés appartenant au Groupe, et que les résultats de la Valorisation Annuelle de Propriété sont rendus disponibles aux Auditeurs dans le cadre de l'audit annuel.

Les Actifs Nets de Clôture refléteront, sous réserve de l'accord des Auditeurs, la valeur des Propriétés comme exposée dans la Valorisation Annuelle de Propriété. Le rapport annuel devra énoncer la Valeur Annuelle par Action, qui sera calculée en divisant les Actifs Nets de Clôture par le nombre d'Actions Ordinaires émises.

Titre VI: Exercice social - comptes annuels

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année avec l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre 2008.

Art. 28. Répartitions des bénéfices. A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint et aussi longtemps qu'elle représentera dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII: Dissolution-Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 30. Mécanismes de sortie.

30.1 Sur décision des actionnaires de PGF II S.A. (PGF II) de dissoudre PGF II (la «Dissolution de PGF II») à l'Assemblée Générale Annuelle de PGF II à laquelle les bilans audités de PGF II pour:

- a) la cinquième année sociale suivant la date du Contrat de Gestion PGF II (la «Date de Référence»); ou
- b) la sixième année sociale suivant la Date de Référence; ou
- c) toute autre période sociale comme il pourra être convenu par le Gestionnaire et les Administrateurs Investisseur de PGF II, mais en tout cas au plus tard à la fin de l'année sociale se terminant au 30 juin 2013,

sont approuvés, les Actionnaires Investisseurs se verront attribuer le droit de premier refus d'acquérir toutes les actions détenues par PGF II dans le capital de la Société (les «Actions PGF»). Pour éviter tout doute, si les Actionnaires Investisseurs optent pour l'acquisition des Actions PGF, les Actionnaires Investisseurs doivent acquérir les Actions PGF en totalité et non en partie. Les Actionnaires Investisseurs peuvent inviter des tiers à co-acquérir des Actions PGF avec eux, néanmoins si les Actionnaires Investisseurs ne souhaitent pas acquérir la totalité des Actions PGF, la Liquidation débutera.

30.2 Si les actionnaires de PGF II prennent la décision que la Société doit continuer son activité (la «Décision de Continuer de PGF II»), chaque Actionnaire Investisseur doit être sollicité (la «Demande de Sortie») par écrit par le Conseil d'administration dans les 21 jours suivant la date de la Décision de Continuer de PGF II (la «Date de Décision»), afin de savoir si:

- a. il souhaite rester Actionnaire et donc étendre la durée du Contrat de Gestion tel que modifié (de telles modifications pouvant inclure la nomination d'un autre gérant), ou
- b. il souhaite se retirer de la Société par voie de cession de toutes et uniquement de toutes les Actions Ordinaires et de tous les Titres d'Emprunt détenus par lui.

30.3 Si, après une Résolution pour Continuer, le Gestionnaire ne désire pas prolonger le terme du Contrat de Gestion ou entrer dans un Contrat de Gestion révisé ou souhaite terminer le Contrat de Gestion, le Conseil d'Administration proposera un gestionnaire alternatif pour approbation aux Actionnaires.

30.4 Au cas où en réponse à une Demande de Sortie un Actionnaire Investisseur indique par écrit au Conseil d'Administration une volonté de continuer à être Actionnaire après la Date de Décision, le Conseil d'Administration mettra en oeuvre ses moyens pour faciliter une telle continuation.

30.5 Au cas où en réponse à une Demande de Sortie un Actionnaire Investisseur indique par écrit au Conseil d'Administration une volonté de sortir de la Société (un «Actionnaire Sortant») l'Actionnaire Sortant sera autorisé à indiquer dans sa réponse au Conseil d'Administration si:

a. il souhaite accepter des actions ordinaires et titres d'emprunt (Titres PGF II) dans PGF II en échange de ses Actions Ordinaires et Titres d'Emprunt dans la Société (Titres PGF II LIME). Le montant des Titres PGF II reçus en remplacement des Titres PGF II LIME d'un Actionnaire Sortant sera calculé à la valeur par action de PGF II et de la Société au moment des comptes audités de la Société les plus récents, les deux sociétés continuant à appliquer les mêmes principes comptables et d'évaluation.

b. il souhaite obtenir un paiement en numéraire en échange de ses Titres PGF LIME.

30.6 Tout remboursement en numéraire à réaliser au profit d'un Actionnaire Sortant conformément à l'Article 30.5 ci-dessus devra être effectué au moyen de soit:

a) le rachat par la Société des Titres PGF II LIME (dans la mesure permise par la loi),

b) l'acquisition par PGF II des Titres PGF II LIME;

c) l'acquisition par d'autres Actionnaires Investisseurs et/ou des tiers des Titres PGF II LIME; ou

d) une combinaison de (a), (b) et/ou (c) ci-dessus.

30.7 Le prix auquel les Titres PGF II LIME des Membres Sortants seront réalisées (le Prix Réalisé) sera basé sur la valeur par action calculée sur base des derniers comptes sociaux audités approuvés à la Date de Résolution. Au cas où la dernière Valeur Annuelle Par Action aurait été préparée à une date précédant de plus de trois mois la Date de Résolution, le Conseil d'Administration assurera qu'une évaluation soit effectuée sur la même base, incluant pour éviter tout doute, la réalisation d'un audit en relation avec la Valeur Annuelle par Action à une date aussi proche que possible du jour de la Date de Résolution.

30.8 Si un Actionnaire Sortant choisit de recevoir un paiement en numéraire conformément à l'Article 35.5 (b) ci-dessus, le Conseil d'Administration doit mettre en oeuvre tout moyen raisonnable pour assurer que l'Actionnaire Sortant reçoive un tel paiement dans les six mois de la Date de Décision.

30.9 Si tous tels moyens exposés sous l'Article 30.6 (a) à (d) ci-avant sont insuffisants pour réaliser cette valeur pour les Membres Sortants dans le délai de six mois après la Date de Décision, la liquidation devra commencer.

30.10 En cas de Liquidation, un Actionnaire recevra une partie proportionnelle du boni de liquidation soit (à la discrétion des liquidateurs) pendant la liquidation soit à la fin du processus de liquidation et la dernière Valeur Annuelle par Action ne s'appliquera pas.

30.11 Afin d'éviter tout doute et nonobstant toute autre disposition de cet article 30, le Conseil d'Administration devra suivre les instructions de chaque Actionnaire Investisseur (les «Instructions Demandées») au plus tard dans les 30 jours suivant l'approbation par les actionnaires des comptes annuels audités à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société pour la cinquième année sociale suivant l'Achèvement (année terminée le 31 décembre 2012) (la «Date d'Instruction») aux termes desquels l'actionnaire souhaite continuer en tant qu'Actionnaire ou souhaite céder les Titres PGF LIME qu'il détient et dès lors sortir de la Société. Les dispositions des Articles 30.5 à 30.10 s'appliqueront mutatis mutandis dans le respect de la procédure de réalisation de la cession par l'Actionnaire Investisseur des Titres PGF LIME qu'il détient, de telle façon toutes références aux Instructions de Sortie constitueront une référence aux Instructions Demandées et que toutes références à la Date de Décision constituera une référence à la Date d'Instruction.

Titre VIII: Disposition finale - Loi applicable

Art. 31. Applicabilité de la loi, Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver, selon l'article 19.2 lit. a) des statuts, l'amendement du Property Management Agreement qui se lira désormais comme attaché.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Ebert, N. Wienke, E. Egilson, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2008. Relation GRE/2008/852. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008035288/231/1408.

(080037369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Secure Capital Financing S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.237.

Il résulte du Conseil de Gérance tenu au siège social en date du 27 février 2008 de la société SECURE CAPITAL FINANCING S.à.r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle: Patrick Joseph Stapleton ayant son domicile à 99 Banbangkhed M007 Bangkok Cha Am 76120 Petchaburi Thaïlande.
2. Démission du Gérant suivant:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. ayant son domicile au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURE CAPITAL FINANCING Sàrl

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008035803/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Antis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 90.467.

Par leurs courriers adressés à la société ANTIS INVESTMENT S.A., il résulte que:

- Monsieur Davide Enderlin, Avocat, avec adresse professionnelle à Lugano (Suisse), Administrateur et Président,
 - Monsieur Rémy Meneguz, Expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Administrateur,
 - Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Administrateur,
- ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur de ladite société et ce, avec effet au 6 décembre 2005;
- la société FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, a démissionné de sa fonction de commissaire de ladite société et ce, avec effet au 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008035744/815/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Barrois Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 103.085.

Aux actionnaires de la société

J'ai le regret de vous informer que je renonce, par la présente, à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 février 2008.

EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035771/1383/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Log S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 83.888.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOG S.A.

C. Schmitz / Th. Fleming

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008035912/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01709. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Tetrad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 46.646.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TETRADE S.A.

N. Thirion / S. Bourekba

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008035892/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01388. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Formosa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.589.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 29 janvier 2008 entre CURAB N.V. et Alexander Bulganin les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Alexander Bulganin domicilié à No. 9 House, Area 137, Podushkinskoe Lesnichestvo, Village Zhukovo, Moscow Area, Russian Federation détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORMOSA HOLDING S.à.r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008035800/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Macquarie Leisureworld Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.243.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de MACQUARIE LEISUREWORLD LUXEMBOURG Sàrl le 7 février 2008 que:

1. Monsieur Stephen Mentzines a démissionné de son mandat de gérant de la Société, avec prise d'effet à la date du 7 février 2008; et

2. Monsieur Frank Kwok, née le 4 avril 1973 à Sydney (Australie), ayant son adresse professionnelle à 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie, a été nommé comme gérant de la Société à dater du 7 février 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Suite à cette nouvelle nomination, le conseil de gérance sera composé de Charles Roemers, Stephen Murphy et Frank Kwok.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 février 2008.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008035818/7959/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2008

En date du 15 février 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de nommer PricewaterhouseCoopers, en tant que Réviseur d'Entreprises avec effet au 6 février 2007 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008035840/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Multiserv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R.C.S. Luxembourg B 29.281.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 18 février 2008 que Monsieur Nicolas Vandevyver, Regional Finance Director, né le 27 août 1964 à Fourmies (France) et demeurant à L-1420 Luxem-

bourg, 171, avenue Gaston Diderich, a été coopté comme nouvel administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008035836/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

JACOBS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.712.

Constituée par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 364 du 21 mai 1999. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 15 juin 2006, acte publié au Mémorial C n° 4275 du 26 juin 2007.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JACOBS LUXEMBOURG S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035855/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00971. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Rimar Internationale S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 24.966.

Constituée par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, en date du 8 octobre 1986, acte publié au Mémorial C n° 346 du 12 décembre 1986 et modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 12 mai 1992, acte publié au Mémorial C n° 458 en 1992.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIMAR INTERNATIONALE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035857/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07291. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Consortium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.133.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONSORTIUM INTERNATIONAL S.A.
LOUV SARL
Actionnaire
Signatures

Référence de publication: 2008035914/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01766. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Sicea Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.915.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SICEA HOLDING S.A.
DMC SARL / LOUV SARL
Administrateur / Administrateur
S. Boulhais / M. Limpens
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008035902/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01409. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Weafficiency Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.476.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEAFFICIENCY HOLDING S.A.
N. Piccione / C. Francois
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008035903/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01411. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Elistart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.380.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 11 février 2008 que:

1. L'Assemblée confirme la démission de Mme Anastasia Perekrest, demeurant à 20A, bd E. Servais, L-2535 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société.
2. L'Assemblée confirme la démission de Mme Anastasia Perekrest, demeurant à 20A, bd E. Servais, L-2535 Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué de la société.
3. L'Assemblée confirme la nomination de la société AVONDALE NOMINEES LTD ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, BVI, numéro d'immatriculation au Registre de Commerce de Tortola 445030, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2013.
4. La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008035845/634/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Artinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 29.768.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTINVEST HOLDING S.A.

C. Francois / P. Stanko

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008035915/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01768. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Oak, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.898.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale prises en date du 26 février 2008

En date du 26 février 2008 l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Vincent Fesquet en tant qu'administrateur A de la Société avec effet rétroactif au 15 février 2008.

Depuis cette date le Conseil d'Administration se compose des personnes suivantes:

Monsieur Gerhard Legtmann, administrateur A

Monsieur Robert L. Rosner, administrateur A

Monsieur Tommy Karlsson, administrateur A

Madame Catherine Koch, administrateur B

Monsieur Daniel Adam, administrateur B

Monsieur Jack F. Feder, administrateur A

Monsieur Sankar Krishnan, administrateur A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

OAK

Signature

Référence de publication: 2008035839/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Bismuth Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.629.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BISMUTH PARTICIPATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008035924/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00390. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Compagnie de l'Ours S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.844.975,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.539.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DE L'OURS S.à.r.l., Société à Responsabilité Limitée

Th. Fleming / C. Schmitz

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008035928/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00382. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Keasy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 136.812.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Francine Donner, institutrice, née à Verviers, Belgique, le 4 août 1951, demeurant au n° 6/30, avenue du Tennis à B-4802 Heusy, Belgique.

2.- La société anonyme GLOBAL BUSINESS NETWORK, en abrégé G.B.N., ayant son siège social au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.194, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Benjamin De Seille, demeurant au 100B, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Simon Henin, administrateur de société, demeurant au 74, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}. Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de KEASY.

Art. 3. La Société a pour objet de rendre des services de courtage en matière de crédit. Elle peut également agir comme intermédiaire en assurance par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées

La Société pourra également s'intéresser à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à favoriser la réalisation de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Francine Donner, préqualifiée, trente-quatre parts sociales	34
2.- La société anonyme GLOBAL BUSINESS NETWORK, en abrégé G.B.N., préqualifiée, soixante-six parts sociales	66
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Benjamin De Seille, employé privé, né à Chênée (Belgique), le 20 mars 1976, demeurant au 100B, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, gérant technique,
 - Monsieur Simon Henin, expert-comptable, né à Liège (Belgique), le 29 juillet 1975, demeurant au, 74, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, gérant administratif.
- 3.- La Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique, le gérant administratif ayant pouvoir de représenter seul la Société auprès des administrations publiques.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Henin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2008, Relation GRE/2008/974. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008035832/231/132.

(080037716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

DB Phoebus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.335.120,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 115.098.

L'adresse de l'actionnaire DEUTSCHE BANK AG est modifiée comme suit: DEUTSCHE BANK AG enregistrée sous le numéro HRB 30.000 a pour adresse 12, Taunusanlage 60262 Frankfurt am Main en Allemagne.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008035937/1463/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Glitnir SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.938.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 5 décembre 2007

En date du 5 décembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer M. Jan Forsbom, GLITNIR INVESTMENT MANAGEMENT, FI-00340 Helsinki, Kuusiniementie 1C, en tant que président du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2007.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008035938/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Activa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 130.858.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 décembre 2007

«(...) L'assemblée des actionnaires décide de révoquer Monsieur Jean-Marie Sprunck de son mandat d'administrateur.
(...) L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur sortant et pour une durée de six ans: Monsieur Jean-Luc Koenig, né le 15/06/1957 à Saint-Avold (F), demeurant 121, rue du Moulin à F-57590 Lucy. Son mandat prendra fin avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013 (...)»

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 31 décembre 2007

«(...) le Conseil d'Administration (...) décide de nommer Monsieur Albert Koenig aux fonctions d'administrateur délégué chargé de la gestion journalière de la société et de sa représentation. Il dispose à cet effet d'un pouvoir de signature individuel (...)»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008036494/607/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Cascada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.425.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2007 tenue extraordinairement le 17 juillet 2007

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, M. Jean-Jacques Van Cotthem et Mme Maria Pia Janssens et de l'administrateur-délégué M. Jean-Jacques Van Cotthem ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LTD jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2013.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour CASCADA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036496/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Complex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.034.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 5 novembre 2007

1. L'assemblée générale accepte la démission de TOWERBEND LIMITED de son poste de commissaire aux comptes.
2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LIMITED Strovolou 77, Strovolos Center, Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Pour COMPLEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036497/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

RPIT B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.978.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 31 janvier 2008

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 31 janvier 2008 que:

1. M. François Brouxel, Avocat à la cour, né le 16 septembre 1966, à Metz, France, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet à la date du 29 janvier 2008.

2. M. Bernd Günter A. Janietz, avocat, né le 26 juillet 1948 à Golslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, a été nommé gérant avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036483/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Hermina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 6.611.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008036519/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02213. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Amon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 109.417.

OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social actuel à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 20 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036478/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Inn Side Hotel (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 48.884.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 18 janvier 2008

Les mandats des administrateurs Jürg E. Köllmann, Bernhard Klein et Patrick Stoffel et du commissaire aux comptes INTERAUDIT Sàrl sont renouvelés jusqu'à l'approbation des comptes se clôturant au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036479/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

WWIPPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 10, rue du Couvent.
R.C.S. Luxembourg B 95.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008036247/231/15.

(080038179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Colossale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 108.552.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 février 2008.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2008036244/206/13.

(080038104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Lellinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37AB, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 105.618.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 7. März 2007.

B. Moutrier

Notar

Référence de publication: 2008036245/272/12.

(080038110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Vista Point Technologies (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 124.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008036246/231/14.

(080038169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Hills Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 135.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008036270/231/15.

(080038232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

E.C. Concept International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 13A, rue d'Elvange.
R.C.S. Luxembourg B 122.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008036253/220/12.

(080038364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Real Web S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 136.028.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 21/2008 en date du 24 janvier 2008 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008036254/208/13.

(080037781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Lutisse, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 128.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008036248/231/14.

(080038190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Silica Sand Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.921.

Extrait aux fins de publications de la résolution du gérant du 15 février 2008

1. Transfert du siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à compter du 15 février.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008036364/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Semarra S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008036241/231/14.

(080038320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Infipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 97.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008036242/242/12.

(080037976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Tikal Plaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.061.

OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social actuel à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 20 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036476/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Luxmax Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.294.

Extrait aux fins de publication, décision du gérant du 15 février 2008

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008036363/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

RPIT A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.977.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 31 janvier 2008

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 31 janvier 2008 que:

1. M. François Brouxel. Avocat à la cour, né le 16 septembre 1966, à Metz, France, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet à la date du 29 janvier 2008.

2. M. Bernd Günter A. Janietz, avocat, né le 26 juillet 1948 à Golslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, a été nommé gérant avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036480/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00764. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Milano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

—
OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social actuel à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 20 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036477/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Eideo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.777.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 décembre 2007 que, suite à l'autorisation reçue par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le même jour, et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, TRILLIANCE TRUST A.G., établie et ayant son siège social à CH-6002 Luzerne, Pilatusstrasse 41, représentée par Monsieur Uwe Decher, a été nommée président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008036489/535/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

SBSCO Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.644.

Extrait des résolutions

1. Le siège social de la société est dénoncé avec effet rétroactif au 13 octobre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 février 2008.

M^e L. Mosar*Mandataire de la société*

Référence de publication: 2008036362/271/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06725. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

GL Asia Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.987.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 15 février 2008

L'associé unique de GL ASIA LUXEMBOURG HOLDINGS Sarl (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Ira Balsam en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- D'accepter la démission de Richard Stabinski en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- De nommer les gérants suivant avec effet immédiat:

- Mark Harris, né le 13 mai 1970 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 3 Church Street, 049483 Singapore, Singapore.

- Stuart Sarnoff, né le 29 mai 1959 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 535, Madison Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 22 février 2008.

J. de Patoul.

Référence de publication: 2008036472/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Eva Ferranti SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 20, rue Saint Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 134.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036243/242/10.

(080037984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

EURX Kons Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.616.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50732 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008036250/211/11.

(080038227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Key Asset Management, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.032.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le Liquidateur en date du 22 janvier 2008 que le siège social de la société est fixé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le 14 février 2008.

Pour KEY ASSET MANAGEMENT (en liquidation)

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Liquidateur

Signature

Référence de publication: 2008036352/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

CitCor Franconia Süd S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mars 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008036251/239/12.

(080038302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

EEC European Emissions Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 89.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 février 2008.

F. Molitor

Notaire

Référence de publication: 2008036252/223/12.

(080038350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Luxfinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.767.

Monsieur Olivier Ferrer, gérant de la Société, réside actuellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036475/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

GER1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.463.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 31 janvier 2008

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 31 janvier 2008 que:

1. M. François Brouxel, Avocat à la cour, né le 16 septembre 1966, à Metz, France, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société, avec effet à la date du 29 janvier 2008.

2. M. Bernd Günter A. Janietz, avocat, né le 26 juillet 1948 à Golslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, a été nommé administrateur avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036481/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Paras International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.317.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 2 janvier 2008

«(...) Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Anita Malhotra de ses fonctions d'administrateur-délégué; le Conseil d'Administration prend également bonne note de son accord à poursuivre son mandat d'administrateur. Monsieur Sudhir K. Kohli est donc désormais seul à assumer les fonctions d'administrateur-délégué (...).»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008036492/607/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

VALERES Konstruktioun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 81.984.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Contern le 14 février 2008 que la société va transférer son siège social au

3-7, rue Goell, L-5326 Contern

avec effet au 1^{er} mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008036360/607/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Eurokobuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 61.922.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Contern le 14 février 2008 que la société va transférer son siège social au

3-7, rue Goell, L-5326 Contern

avec effet au 1^{er} mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008036357/607/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Luxwindhof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 112.054.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Contern le 14 février 2008 que la société va transférer son siège social au

3-7, rue Goell, L-5326 Contern

avec effet au 1^{er} mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008036358/607/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Slov 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.653.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 31 janvier 2008

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 31 janvier 2008 que:

1. M. François Brouxel, Avocat à la cour, né le 16 septembre 1966, à Metz. France, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet à la date du 29 janvier 2008.

2. M. Bernd Günter A. Janietz, avocat, né le 26 juillet 1948 à Golslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, a été nommé gérant avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036484/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Fidelity Active Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.

R.C.S. Luxembourg B 102.944.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 10 janvier 2008

L'assemblée a décidé:

- D'élire cinq (5) administrateurs, en particulier de réélire les cinq (5) administrateurs actuels:

Brett Goodin; Toranomom 4-chome, 3-1, Minatp-Ku, Tokyo, Japon

David Holland; Harbour View Street 1, Central Hong Kong, Hong Kong

Reza Mikael Nikou; Luntmagarkatan 18, Stockholm, Suède

Andrew Steward; Tonbridge Road 130, Hildenborough, Grande Bretagne

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.; Place de l'Etoile, L-1021 Luxembourg

Ces administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2009, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date;

- D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, Luxembourg, comme réviseur de la société pour l'année fiscale actuelle;

PricewaterhouseCoopers S.a. r.l, Luxembourg, sont réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2009 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus;

Luxembourg, le 4 février 2008.

FIDELITY ACTIVE STRATEGY

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A

C. Hellers / J. Ellman-Brown

Administrateur / Scrutateur

Référence de publication: 2008035704/711/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Vanamonde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.083.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide Murari de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide Murari, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Stefano De Meo en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / S. De Meo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008035815/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07405. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Turf Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.966.

Extract of the resolutions taken at the the postponed annual general meeting held on January 7th, 2008

- The mandate of KPMG AUDIT, Limited Company, as Statutory Auditor lapse at the present Meeting. Its mandate will not be renewed.

- KPMG AUDIT, Limited Company, with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, is appointed Independent Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting which shall approve the statutory accounts and consolidated annual accounts as at December 31st, 2007.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale reportée du 7 janvier 2008

- Le mandat de la société KPMG AUDIT, Limited Company, en tant que Commissaire aux comptes arrive à échéance lors de la présente Assemblée. Son mandat ne sera pas reconduit.

- KPMG AUDIT, Limited Company, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommé Réviseur Indépendant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes statutaires et consolidés au 31 décembre 2007.

For true copy / Certifié sincère et conforme

Pour TURF DEVELOPPEMENT

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035569/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05239. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Abis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 160, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 94.765.

Assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 29 février 2008 à 17.00 heures

L'assemblée se compose de:

Monsieur Aderito Videira De Frias, chauffeur, associé unique, L-4308 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Rotterdam, Lequel comparant, a pris, sur ordre du jour, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Rüdiger Jank, maître plâtrier, gérant technique, demeurant à D-66636 Tholey, 6, Alswailerstrasse, de sa fonction de gérant technique de la société,

2. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Videira Figueiredo Manuel Antonio, aide-comptable, demeurant à L-4552 Differdange, 14, rue de l'Eglise, de sa fonction de gérant administratif de la société,

3. L'assemblée nomme gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Pierre Majerus, architecte, expert judiciaire, maître maçon, demeurant à L-1452 Luxembourg, 28, rue Théodore-Eberhard pour l'exploitation de l'agence immobilière, la promotion immobilière ainsi que tous travaux de construction, de terrassement, et la vente des articles de la branche,

4. L'assemblée nomme gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Reichling Roger Marie, maître-installateur en chauffage et sanitaire, demeurant à B-6791 Athus, 14, Grand-rue.

3. La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 17.15 heures.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008035796/1135/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.